



**Etats Financiers de BNP Paribas SA
(Bilan et Compte de Résultat)**

Exercice 2000

(Documents non audités)

- SOMMAIRE -

	BILAN CONSOLIDE
	COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE
Note 1	PRINCIPES COMPTABLES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
Note 2	PERIMETRE DE CONSOLIDATION
Note 3	CONTRIBUTION AUX ETATS FINANCIERS DU GROUPE BNP PARIBAS DE PARIBAS ET DE SES FILIALES EN 1999
Note 4	OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES
Note 5	OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE
Note 6	PLACEMENTS FINANCIERS DES ENTREPRISES D'ASSURANCE
Note 7	OPERATIONS SUR TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT
Note 8	PARTICIPATIONS ET PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES NON CONSOLIDEES ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME
Note 9	PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES ET RISQUES PAYS
Note 10	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES
Note 11	COMPTES DE REGULARISATION ET AUTRES ACTIFS
Note 12	ECARTS D'ACQUISITION DES TITRES DE PARTICIPATION ET DES PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES
Note 13	COMPTES CREDITEURS INTERBANCAIRES ET TITRES EMIS SUR LES MARCHES INTERBANCAIRES
Note 14	COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE, BONS DE CAISSE ET CREANCES NEGOCIABLES
Note 15	EMPRUNTS OBLIGATAIRES
Note 16	PROVISIONS TECHNIQUES DES ENTREPRISES D'ASSURANCE
Note 17	COMPTES DE REGULARISATION ET AUTRES PASSIFS
Note 18	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES
Note 19	DETTES SUBORDONNEES
Note 20	FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX
Note 21	CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES
Note 22	ENGAGEMENTS HORS-BILAN
Note 23	OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME
Note 24	EXPOSITION AU 31 DECEMBRE 2000 DU GROUPE BNP PARIBAS AUX RISQUES DE MARCHE LIES AUX OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS
Note 25	REGIMES DE RETRAITE ET DE PREVOYANCE
Note 26	INTERETS ET PRODUITS ET CHARGES ASSIMILES
Note 27	PRODUITS ET CHARGES SUR OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT
Note 28	PRODUITS ET CHARGES SUR OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE
Note 29	REVENUS DES PORTEFEUILLES-TITRES
Note 30	COMMISSIONS NETTES
Note 31	MARGE TECHNIQUE ET FINANCIERE DES ENTREPRISES D'ASSURANCE
Note 32	FRAIS DE PERSONNEL
Note 33	PLANS D'OPTIONS D'ACHAT ET DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS
Note 34	GAINS NETS SUR ACTIFS IMMOBILISES
Note 35	RESULTAT EXCEPTIONNEL

Note 36	INFORMATIONS SECTORIELLES
Note 37	IMPOT SUR LES BENEFICES
Note 38	CHARGES DE RESTRUCTURATION RELATIVES AU RAPPROCHEMENT BNP-PARIBAS

BILAN CONSOLIDE

A C T I F

En millions d' euros, au 31 décembre

	2000	1999	1998
Opérations interbancaires et assimilées (note 4) :			
Caisse, banques centrales, CCP	8 140	6 031	3 666
Effets publics et valeurs assimilées (note 7)	59 548	61 803	40 394
Créances sur les établissements de crédit	130 613	159 772	71 298
Total des opérations interbancaires et assimilées	198 301	227 606	115 358
Opérations avec la clientèle (note 5) :			
Créances sur la clientèle	212 301	197 114	138 283
Opérations de crédit-bail et opérations assimilées	18 609	16 281	9 258
Total des opérations avec la clientèle	230 910	213 395	147 541
Obligations et autres titres à revenu fixe (note 7)	31 955	57 278	16 614
Actions et autres titres à revenu variable (note 7)	39 020	26 682	6 570
Placements des entreprises d'assurance (note 6)	54 645	47 929	23 127
Participations, parts dans les entreprises liées non consolidées et autres titres détenus à long terme (note 8) :			
Participations et parts dans les entreprises liées	2 777	4 341	1 785
Autres titres détenus à long terme	5 264	3 477	1 691
Total des participations, parts dans les entreprises liées non consolidées et autres titres détenus à long terme	8 041	7 818	3 476
Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence :			
Financières	2 023	2 158	144
Non financières	162	105	87
Total des participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence	2 185	2 263	231
Immobilisations incorporelles et corporelles (note 10)	5 831	5 170	2 411
Ecart d'acquisition (note 12)	2 540	1 389	215
Comptes de régularisation et actifs divers (note 11)	120 609	109 095	31 339
Total de l'actif	694 037	698 625	346 882
HORS BILAN			
Engagements de financement donnés (note 22)	134 172	121 791	67 690
Engagements de garantie donnés (note 22)	60 071	56 963	31 603
Engagements sur titres (note 22)	8 705	10 236	5 956

DU GROUPE BNP
P A S S I F

En millions d' euros, au 31 décembre	2000	1999	1998
Opérations interbancaires et assimilées (note 13) :			
Banques centrales, CCP	461	459	3 399
Dettes envers les établissements de crédit	195 794	230 614	103 704
Total des opérations interbancaires et assimilées	196 255	231 073	107 103
Opérations avec la clientèle (note 14)	172 877	149 003	117 483
Dettes représentées par un titre :			
Bons de caisse (note 14)	6 683	5 793	4 863
Titres du marché interbancaire (note 13)	540	623	172
Titres de créances négociables (note 14)	53 215	55 005	24 081
Emprunts obligataires (note 15)	15 196	15 617	6 413
Autres dettes représentées par un titre	91	61	108
Total des dettes représentées par un titre	75 725	77 099	35 637
Provisions techniques des entreprises d' assurance (note 16)	54 093	47 724	24 020
Comptes de régularisation et passifs divers (note 17)	152 260	151 735	39 106
Ecart d'acquisition	31	3	3
Provisions pour risques et charges (note 18)	5 587	6 166	2 866
Dettes subordonnées (note 19)	11 745	11 977	8 258
Fonds pour risques bancaires généraux (note 20)	1 039	1 040	1 038
<i>Intérêts minoritaires (note 21)</i>	2 812	3 016	1 114
Capitaux propres part du groupe (note 21) :			
Capital souscrit	1 792	1 799	832
Primes d'émission et d' apport	10 962	11 709	3 421
Réserves consolidées et assimilées	4 735	4 797	4 887
Résultat de l'exercice :	4 124	1 484	1 114
Total des capitaux propres, part du groupe	21 613	19 789	10 254
Total du passif	694 037	698 625	346 882
HORS BILAN (note 22)			
Engagements de financement reçus	6 625	11 233	3 791
Engagements de garantie reçus	39 901	40 034	23 348
Engagements sur titres	9 327	12 725	8 604



COMPTE DES RESULTATS CONSOLIDE

En millions d' euros	2000	1999	1998
Intérêts et produits assimilés (note 26)	39 780	24 413	20 686
Intérêts et charges assimilés (note 26)	(35 824)	(20 628)	(17 156)
Net des intérêts et produits assimilés	3 956	3 785	3 530
Revenus des titres à revenu variable (note 29)	391	175	128
Commissions nettes (note 30)	4 446	3 198	2 557
Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation	5 297	2 465	1 365
Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés	243	67	20
Autres produits (charges) nets d'exploitation bancaire	460	(157)	(143)
Marge technique et financière des entreprises d' assurance (note 31)	1 245	562	73
Produits nets des autres activités	225	111	45
Produit net bancaire (note 36)	16 263	10 206	7 575
Charges générales d'exploitation :			
Frais de personnel (note 32)	(6 250)	(4 040)	(3 113)
Autres frais administratifs	(3 660)	(2 277)	(1 633)
Total des charges générales d'exploitation	(9 910)	(6 317)	(4 746)
Dotation aux amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	(528)	(425)	(335)
Résultat brut d'exploitation (note 36)	5 825	3 464	2 494
Coût du risque (note 9)	(1 141)	(702)	(1 206)
Résultat d'exploitation (note 36)	4 684	2 762	1 288
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence	317	19	29
Gains nets sur actifs immobilisés (note 34)	1 708	911	478
Résultat courant avant impôt (note 36)	6 709	3 692	1 795
Résultat exceptionnel (note 35)	(385)	(156)	(127)
Impôts sur les bénéfices (note 37)	(1 631)	(1 201)	(482)
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	(145)	(111)	(16)
Reprise (dotation) des fonds pour risques bancaires généraux	4	18	(3)
Intérêts minoritaires	(428)	(163)	(53)
Résultat net, part du groupe, avant charges de restructuration relatives au rapprochement BNP-Paribas	4 124	2 079	1 114
Charges de restructuration relatives au rapprochement BNP-Paribas (note 38)	-	(595)	-
Résultat net, part du groupe, après charges de restructuration relatives au rapprochement BNP-Paribas	4 124	1 484	1 114

Résultat net, part du groupe, avant charges de restructuration relatives au rapprochement BNP-Paribas, par action en euros	-	7,80	-
Résultat net, part du groupe, par action en euros	9,40	5,57	5,16

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES D' EVALUATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les comptes consolidés du groupe BNP-Paribas sont établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux établissements de crédit.

ELEMENTS D' APPRECIATION PERMETTANT LA COMPARABILITE

La Banque Nationale de Paris a pris le contrôle en 1999 de la société Paribas SA. Cette société ainsi que ses filiales ont été consolidées au sein du nouveau groupe BNP-Paribas pour la première fois au 31 décembre 1999 ; les conséquences sur le compte de résultat de l'exercice 1999 et sur le bilan au 31 décembre 1999 du groupe BNP-Paribas de la première intégration de Paribas et de ses filiales d'une part, et de la méthode comptable utilisée pour leur consolidation d'autre part, sont présentés respectivement en notes 3 et 21.

L'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2000 de la BNP a approuvé la fusion BNP-Paribas avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2000. En outre, les opérations de réorganisation intervenues sur les activités et certaines structures juridiques du nouveau groupe BNP-Paribas ne permettent plus en 2000 d'identifier la contribution de Paribas et de ses anciennes filiales tant au bilan qu'au résultat du nouvel ensemble.

Le groupe BNP Paribas a fait application dès 1999 de la nouvelle réglementation relative aux règles de consolidation des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière. La présentation des états financiers relatifs à l'exercice 1998 a été retraitée en conséquence pour tenir compte de l'intégration globale des filiales à activités dissemblables (assurance, promotion immobilière).

REGLES ET PRINCIPES COMPTABLES GENERAUX

REGLES D'ETABLISSEMENT DES COMPTES CONSOLIDES

• **Première application de la nouvelle réglementation relative aux règles de consolidation en 1999**

Le groupe BNP-Paribas applique le règlement n° 99-07 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux règles de consolidation des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, pour les comptes afférents à l'exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 1999.

Les principales modifications apportées par l'application du règlement CRC n° 99-07 aux comptes consolidés du groupe BNP-Paribas sont les suivantes :

- l'ensemble des filiales contrôlées exclusivement par BNP-Paribas et relevant de secteurs d'activité se situant dans le prolongement des activités bancaires et financières ou d'activités connexes, en particulier l'assurance et la promotion immobilière, est consolidé par intégration globale ;
- les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée, cette nouvelle approche ayant entre autres pour conséquence d'une part, de constater des impôts différés non plus seulement probables mais également latents, et, d'autre part, de déterminer les impôts différés sur l'intégralité de la réserve latente des sociétés de crédit-bail du groupe BNP-Paribas.

Les états financiers des entreprises consolidées ont été retraités afin de les rendre conformes aux règles de comptabilisation, d'évaluation et de présentation du groupe BNP-Paribas. En application des dispositions du règlement CRC n° 99-07, les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux activités non bancaires ont été maintenus dans les comptes consolidés du groupe BNP-Paribas.

Les changements de méthodes comptables résultant de l'application du règlement CRC n° 99-07 ont été calculés de façon rétrospective, conformément aux dispositions de ce règlement ; leur incidence après effet d'impôt a été déterminée à l'ouverture de l'exercice 1999 et imputée sur les réserves consolidées (note 21).

• **Première consolidation de Paribas et de ses filiales au 31 décembre 1999**

La BNP ayant recueilli au 31 décembre 1999 plus de 90 % des titres de Paribas à l'issue des deux offres publiques d'échange intervenues en 1999, l'interprétation faite par le Comité d'urgence du Conseil National de la Comptabilité des conditions d'application de l'article 215 de l'annexe au règlement CRC n° 99-07 rend éligible l'opération de rapprochement de la BNP et de Paribas à la méthode prévue par cet article. Cette méthode consiste à substituer au coût d'acquisition des

titres de Paribas la valeur nette comptable des actifs et passifs constitutifs des capitaux propres de Paribas retraités aux normes comptables du groupe BNP. L' écart entre le coût d' acquisition des titres et la valeur d' entrée des actifs et des passifs de Paribas a été imputé sur la prime d' émission liée à l' augmentation de capital née de l' échange des titres (note 21).

Les méthodes comptables de la société Paribas et de ses filiales ont été harmonisées pour se conformer à celles du groupe BNP ; l' incidence des harmonisations de méthodes comptables a été imputée sur les capitaux propres de cette société à la date de son entrée dans le périmètre de consolidation.

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES D' EVALUATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES (suite)

PERIMETRE, METHODES ET REGLES DE CONSOLIDATION

PERIMETRE

Les états financiers consolidés comprennent ceux de BNP Paribas et ceux de ses filiales dès lors que les états financiers de celles-ci présentent un caractère significatif comparés aux comptes consolidés de l' ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation. Participent au périmètre de consolidation les entreprises dont le total de bilan est supérieur à 15 millions d'euros, les sociétés nouvellement créées et appelées à un fort développement, et celles dont la contribution au résultat du sous-groupe auquel elles appartiennent est jugée significative.

Lorsqu' une société du groupe possède en substance, notamment en vertu de contrats ou de clauses statutaires, le contrôle d' une entité, celle-ci est consolidée, même en l' absence de lien en capital. En revanche, sont exclues du périmètre de consolidation les entités pour lesquelles le pouvoir n' est pas exercé dans le seul intérêt d' une société du groupe, ce pouvoir relevant d' une relation fiduciaire exercée pour le compte de tiers dans l' intérêt des différentes parties prenantes à l' opération, aucune d' entre elles ne contrôlant l' entité de manière exclusive.

Sont exclues du périmètre de consolidation les entreprises pour lesquelles les titres de participation ont été acquis uniquement en vue d' une cession ultérieure. Tel est le cas en particulier des participations acquises par la BNP du fait du rapprochement avec Paribas qui sont destinées à être cédées dans le cadre de la gestion active du portefeuille du pôle d'activité BNP Paribas Capital. Lorsque des restrictions sévères et durables mettent en cause la capacité du groupe à contrôler la politique d'exploitation et les actifs d' une filiale ou d' une participation, celle-ci est également exclue du périmètre de consolidation ; la valeur de la participation dans ces entreprises est reprise sous la rubrique "Participations et parts dans les entreprises liées non consolidées".

METHODES DE CONSOLIDATION

• Sociétés consolidées par intégration globale

Les entreprises sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale, y compris les entreprises à structure de comptes différente dont l' activité se situe dans le prolongement des activités bancaires et financières ou relève d' activités connexes, telles que l' assurance, les investissements fonciers, la promotion immobilière ou les services informatiques.

Le groupe possède le contrôle exclusif d' une filiale lorsqu' il est en mesure de diriger les politiques financière et opérationnelle de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans l' entreprise consolidée,
- soit de la désignation, pendant deux exercices successifs, de la majorité des membres des organes d' administration, de direction ou de surveillance ; toute société du groupe est présumée avoir effectué cette désignation lorsqu' elle a disposé, au cours de cette période, directement ou indirectement, d' une fraction supérieure à 40% des droits de vote et qu' aucun autre associé ou actionnaire ne détenait, directement ou indirectement, une fraction supérieure à la sienne ;
- soit du droit d' exercer une influence dominante sur une filiale en vertu d' un contrat ou de clauses statutaires dès lors que la société du groupe exerçant cette influence dominante est actionnaire ou associée de la filiale ; l' influence dominante existe dès lors que la société du groupe a la possibilité d' utiliser ou d' orienter l' utilisation des actifs, passifs ou éléments de hors-bilan de cette filiale de la même façon qu' elle contrôle ce même type d' éléments lorsqu' ils sont inscrits dans ses livres. En l' absence de contrats ou de clauses statutaires, il est également présumé que toute entité du groupe exerce une influence dominante sur un établissement de crédit dès lors qu' elle détient au moins 20 % des droits de vote et qu' il n' existe pas d' autres actionnaires ou ensemble d' actionnaires détenant un pourcentage de droits de vote supérieur au sien.

• Sociétés consolidées par intégration proportionnelle

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle. Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d' une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d' associés ou d' actionnaires, de sorte que les politiques financière et opérationnelle résultent de leur accord.

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES D' EVALUATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES (suite)

• Sociétés mises en équivalence

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d' une entreprise sans en détenir le contrôle. L' influence notable peut notamment résulter d' une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l' existence d' opérations interentreprises importantes, de l' échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique. L'influence notable sur les politiques financière et opérationnelle d' une entreprise est présumée lorsque le groupe dispose, directement ou indirectement, d' une fraction au moins égale à 20% des droits de vote de cette entreprise.

Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation sauf si, bien que détenues à moins de 20% par le groupe, elles représentent un investissement stratégique, et que le groupe y exerce une influence notable effective. Tel est le cas des sociétés développées en partenariat avec d' autres groupes dans lesquelles le groupe BNP-Paribas participe aux décisions stratégiques de la filiale commune en étant représenté dans les organes de direction, exerce une influence sur la gestion opérationnelle de la filiale par la mise à disposition de systèmes de gestion ou d' aide à la décision, et apporte sa collaboration technique au développement de la filiale.

REGLES DE CONSOLIDATION

Coût d' acquisition des titres, écart d' acquisition et écart d' évaluation

• Coût d' acquisition des titres

Le coût d' acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur par l' acquéreur majoré des coûts considérés comme significatifs directement imputables à l' acquisition, nets de l' économie d' impôts correspondante.

• Ecart d' acquisition

Les écarts d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d' acquisition des titres et l' évaluation des actifs, passifs et éléments de hors-bilan de l' entreprise acquise, sont amortis linéairement sur une période qui ne peut excéder vingt ans, spécifiquement définie en fonction des conditions particulières à chaque acquisition. Les écarts d'acquisition relatifs aux sociétés consolidées par intégration globale et proportionnelle sont présentés sous la rubrique "Ecart d'acquisition". La part de l' écart d' acquisition affectée à des éléments de bilan des entreprises mises en équivalence est comptabilisée sous la rubrique "Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence".

• Ecart d' évaluation

Les écarts d' évaluation correspondant aux différences entre la valeur d' entrée réestimée dans le bilan consolidé des actifs, passifs et éléments de hors-bilan de l' entreprise acquise et la valeur comptable de ces éléments sont comptabilisés selon les règles communes applicables aux éléments correspondants.

Variation du pourcentage d'intérêt dans une société consolidée

L' augmentation du pourcentage d'intérêt détenu dans une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation donne lieu à la comptabilisation d' un écart d' acquisition complémentaire amorti selon les règles précisées ci-dessus. La baisse du pourcentage d'intérêt dans une entreprise restant consolidée, notamment à la suite d'une opération sur le capital dilutive pour la société du groupe détenant la participation dans ladite entreprise, donne lieu à un amortissement complémentaire de l' écart d' acquisition.

Opérations réciproques

Les comptes réciproques, ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés, sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

Opérations de crédit-bail

Lorsque l' établissement est en position de bailleur, les opérations de crédit-bail et de location avec option d' achat sont portées sous la rubrique " Opérations de crédit-bail et assimilées " du bilan consolidé pour leur encours déterminé d' après la comptabilité dite financière ; ces encours sont substitués à ceux déterminés d' après les règles juridiques et fiscales dans les

**NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES D' EVALUATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
(suite)**

comptes sociaux des sociétés du groupe. Les loyers sont ventilés entre la part de remboursement du capital investi et les produits financiers rémunérant l'investissement.

Les impôts différés sont déterminés sur l'intégralité de la réserve latente de crédit-bail, cette réserve correspondant à l' écart entre l' amortissement comptable et l' amortissement financier des contrats. Elle est inscrite parmi les réserves consolidées pour le montant net des impôts différés constitués.

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES D' EVALUATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES (suite)

Conversion des comptes en devises étrangères

Tous les éléments d' actif et de passif, monétaires ou non monétaires, des sociétés et succursales étrangères exprimés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l' exercice. S'agissant des filiales étrangères, l'écart résultant de la différence entre l'évaluation des éléments de résultat de la période au cours moyen de la période et celle résultant de l'application du cours de clôture est porté en "Ecart de conversion" dans les capitaux propres consolidés pour la part revenant à l'entreprise consolidante. Il en est de même des écarts résultant de la conversion des dotations en capital des succursales étrangères ; les écarts de même nature portant sur les résultats des succursales étrangères considérées comme des positions opérationnelles rapatriables sont maintenus dans le résultat consolidé du groupe.

Actions émises par BNP-Paribas détenues par le groupe

Les actions émises par BNP-Paribas détenues par le groupe sont classées et évaluées selon les modalités suivantes :

- Les actions détenues, acquises avec pour objectif de régulariser les cours et celles acquises dans le cadre d'opérations d'arbitrage sur indices sont inscrites dans la catégorie des titres de transaction et évaluées au prix de marché
- Les actions détenues dans la perspective d'une attribution aux salariés sont inscrites dans la catégorie des titres de placement et évaluées au plus bas de leur valeur de marché et de leur prix d'acquisition ; la différence entre le prix d'acquisition et le prix d'exercice de l'option d'achat par les salariés fait l'objet, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation.
- Les actions détenues en vue de leur annulation ou dont l'intention de détention ne répond à aucun des motifs précédemment mentionnés sont portées en réduction des capitaux propres consolidés pour leur valeur d'acquisition ; dans l'hypothèse d'une cession ultérieure de ces titres, le résultat de cession et l'impôt correspondant sont inscrits dans les réserves consolidées.

Intégration globale des compagnies d' assurances

Les principes comptables et les règles d' évaluation propres aux activités d' assurance sont maintenus dans les comptes consolidés du groupe BNP-Paribas. Les postes constitutifs des entreprises d' assurance intégrées globalement sont présentés dans les postes de même nature du bilan, du compte de résultat et du hors-bilan consolidés, à l' exception des éléments suivants :

• Placements des entreprises d'assurance

Les placements des entreprises d' assurance comprennent les placements immobiliers, les placements représentatifs des contrats en unités de comptes et divers autres placements dont ceux réalisés dans les entreprises liées en représentation des contrats d'assurance vie et des autres contrats d'assurance. Les placements immobiliers sont comptabilisés aux coûts d'acquisition, hors frais d'acquisition. Les immeubles sont amortis sur leur durée d'utilisation économique estimée. Les placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de comptes sont évalués à la valeur de réalisation des supports de référence à la clôture de l' exercice. Les valeurs mobilières à revenu fixe et variable sont enregistrées à leur prix d' acquisition et dans le cas des valeurs mobilières amortissables, le prix de remboursement fait l' objet d' une comptabilisation au prorata de la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement. En cas de risque de dépréciation durable de valeurs mobilières, une provision pour dépréciation est constituée. Si le cumul des lignes de placements immobiliers, d'actions, parts d'OPCVM et autres titres à revenu variable est globalement en moins value latente, une provision technique est constituée au sein des provisions techniques à hauteur de cette moins-value nette.

• Provisions techniques des entreprises d'assurance

Les provisions techniques correspondent aux engagements vis-à-vis des assurés et des bénéficiaires des contrats. Les provisions techniques des contrats en unités de compte sont évaluées par référence à la valeur des actifs servant de support à ces contrats à la clôture de l' exercice. Les provisions de l'assurance vie sont principalement constituées de provisions mathématiques qui correspondent à la différence entre les valeurs actuelles des engagements pris respectivement par l' assureur et par les assurés compte tenu de leur probabilité de versement. En assurance non vie, des provisions pour primes non acquises (fractions de primes émises correspondant aux exercices suivants) et pour sinistres à payer, incluant les frais de gestion, sont constituées.

La réserve de capitalisation, destinée à couvrir la dépréciation des valeurs comprises dans l' actif de la compagnie d' assurance et à la diminution de leur revenu, est constituée lors des cessions (vente ou conversion) réalisées avant l'échéance des valeurs mobilières amortissables réglementées (à l' exception des obligations à taux variable). Les dotations et reprises effectuées sur cette réserve de capitalisation dans les comptes individuels des compagnies d' assurances ont été

**NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES D' EVALUATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
(suite)**

maintenues dans les comptes consolidés. Cette réserve est présentée parmi les provisions techniques.

- **Marge technique et financière des activités d' assurance**

La marge technique et financière des activités d' assurance est formée principalement des primes et cotisations acquises, des charges de prestations comprenant les variations de provisions, et des produits nets des placements, déduction faite des éléments de résultat intra-groupe.

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES D' EVALUATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES (suite)

AUTRES PRINCIPES COMPTABLES D' EVALUATION ET DE PRESENTATION

CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET SUR LA CLIENTELE

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l' ensemble des créances, y compris les créances subordonnées, détenues au titre d' opérations bancaires sur des établissements de crédit à l' exception de celles matérialisées par un titre. Elles comprennent également les valeurs reçues en pension, quel que soit le support de l' opération, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées entre créances à vue et créances à terme.

Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit, à l' exception de celles qui sont matérialisées par un titre, les valeurs reçues en pension, quel que soit le support de l' opération, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées en créances commerciales, comptes débiteurs de la clientèle et autres crédits.

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont inscrites au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus et non échus.

Les crédits pour lesquels la banque estime qu' existe un risque de voir les débiteurs dans l' impossibilité d' honorer tout ou partie de leurs engagements, donnent lieu, par le débit du compte de résultat, à la constitution de provisions pour créances douteuses. Les engagements présentant des échéances impayées depuis plus de trois mois ou plus de six mois en matière immobilière sont considérés comme provisionnables à hauteur de la perte en capital prévisible.

Les mêmes principes s' appliquent aux crédits consentis aux professionnels de l' immobilier ; dans ce secteur d' activité la perte potentielle est déterminée en fonction de la valeur estimée des biens financés, des garanties et des pertes à terminaison résultant de la comparaison des recettes attendues et des dépenses restant à engager. L' estimation de la valeur des biens financés tient compte notamment des valeurs locatives et des prix constatés lors de transactions récentes portant sur des opérations de nature comparable ainsi que des moins-values éventuelles. Les dépenses restant à engager tiennent compte des frais financiers futurs jusqu' au désengagement complet du programme, des coûts de construction et des honoraires qui seront encourus ainsi que des dépenses de fonctionnement.

Les provisions pour créances douteuses couvrant des risques inscrits à l' actif du bilan sont affectées en déduction des actifs concernés. Les provisions maintenues au passif du bilan sont constituées des provisions pour engagements par signature, des provisions pour pertes à terminaison relatives aux prises de participation dans des programmes immobiliers et des provisions pour procès et autres préjudices, ainsi que des provisions pour risques non spécifiquement identifiés et pour risques sectoriels éventuels.

Au compte de résultat, les dotations et reprises de provisions, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont regroupées dans la rubrique "Coût du risque", à l' exclusion des dotations aux provisions relatives aux intérêts sur créances douteuses présentées, comme les intérêts ainsi provisionnés, dans le produit net bancaire.

TITRES

Le terme "titres" recouvre les titres du marché interbancaire (notamment les billets à ordre négociables et les billets hypothécaires), les bons du Trésor et les autres titres de créances négociables, les obligations et les autres valeurs mobilières dites à revenu fixe - c' est-à-dire à rendement non aléatoire, qu' il soit fondé sur des taux fixes ou sur des taux variables -, les actions et les autres titres à revenu variable.

Selon les dispositions du règlement CRC n° 00-02 les titres sont classés dans les catégories suivantes : titres de transaction, titres de placement, titres de l' activité de portefeuille, titres d' investissement, autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées non consolidés. Les titres mis en équivalence sont en outre identifiés à l' actif du bilan consolidé.

- **Titres de transaction**

Les titres détenus dans le cadre d' une activité de négociation rapide, c' est-à-dire généralement ceux qui sont revendus dans un délai maximal de six mois, sont comptabilisés sous la rubrique "Titres de transaction" et évalués individuellement à leur prix de marché. Les variations de valeur contribuent à la formation du résultat de ce portefeuille.

- **Titres de placement**

Sont comptabilisés en titres de placement, les titres détenus plus de six mois sans pour autant devoir être conservés

**NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES D' EVALUATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
(suite)**

durablement.

Les obligations et les autres titres dits à revenu fixe sont évalués au plus bas du prix d'acquisition (hors intérêts courus non échus) ou de la valeur probable de négociation. Celle-ci est généralement déterminée par référence au cours de bourse. Les intérêts courus sont comptabilisés en compte de résultat dans la rubrique "Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe".

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES D' EVALUATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES (suite)

L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres de placement à revenu fixe acquis sur le marché secondaire fait l'objet d'une imputation prorata temporis, sur la durée de vie résiduelle des titres, au compte de résultat. Au bilan, la valeur comptable des titres est ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement.

Les actions sont évaluées au plus bas du prix d'acquisition ou de la valeur probable de négociation. Celle-ci est généralement déterminée par référence au cours de bourse pour les actions cotées et par référence à la quote-part de capitaux propres revenant au groupe BNP-Paribas, calculée à partir des informations disponibles les plus récentes pour les actions non cotées. Les dividendes perçus sont comptabilisés au compte de résultat lors de leur encaissement dans la rubrique "Revenus des titres à revenu variable".

Le prix de revient des titres de placement cédés est calculé selon la méthode "premier entré, premier sorti". Les plus-values et moins-values de cession sont enregistrées dans la rubrique "Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés" du compte de résultat, de même que les provisions pour dépréciation de titres dotées ou reprises.

• Titres de l'activité de portefeuille

Relèvent d'une activité de portefeuille, les investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif, d'en retirer le gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice. C'est notamment le cas des titres détenus dans le cadre d'une activité de capital risque.

Les titres de l'activité de portefeuille sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. La valeur d'utilité des titres cotés est principalement déterminée par référence au cours de bourse sur une période suffisamment longue.

• Titres d'investissement

Les titres dits à revenu fixe (notamment les obligations, les titres du marché interbancaire, les bons du Trésor et autres titres de créances négociables) sont comptabilisés en "Titres d'investissement" lorsque existe l'intention de les conserver durablement. Les obligations entrant dans cette catégorie font l'objet d'un financement adossé ou d'une couverture en taux d'intérêt sur leur durée de vie résiduelle.

L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres d'investissement fait l'objet d'une imputation prorata temporis, sur la durée de vie résiduelle des titres, au compte de résultat. Au bilan, la valeur comptable des titres est ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement.

Les intérêts afférents à ces titres sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique "Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe".

Une provision est constituée lorsque la dégradation de la qualité de la signature des émetteurs est susceptible de compromettre le remboursement des titres à leur échéance.

• Autres titres détenus à long terme

Les "Autres titres détenus à long terme" sont des actions et valeurs assimilées que le groupe entend détenir durablement pour en retirer à plus ou moins longue échéance une rentabilité satisfaisante, sans pour autant intervenir dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus, mais avec l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice.

Les titres détenus à long terme sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité des titres cotés est principalement déterminée en fonction du prix de marché moyen des vingt quatre derniers mois ou d'une valeur de marché plus proche de la date de clôture lorsque la baisse de la valeur du titre est jugée durable. L'actif net réévalué et le cas échéant consolidé est retenu pour les titres non cotés.

Les dividendes perçus sont comptabilisés au compte de résultat lors de leur encaissement dans la rubrique "Revenus des titres à revenu variable".

• Titres de participation

Les titres de participation non consolidés sont constitués des participations pour lesquelles le groupe dispose d'une influence notable sur les organes d'administration des sociétés émettrices et des participations présentant un caractère stratégique pour le développement des activités du groupe. Cette influence est présumée lorsque le pourcentage de contrôle du groupe est supérieur ou égal à 10 %.

**NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES D' EVALUATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
(suite)**

Les titres de participation non consolidés sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'usage. La valeur d'usage des titres cotés est principalement déterminée en fonction du prix de marché moyen des vingt quatre derniers mois ou d'une valeur de marché plus proche de la date de clôture lorsque la baisse de la valeur du titre est jugée durable. La valeur d' usage des titres non cotés est égale à l'actif net réévalué et le cas échéant consolidé.

Les plus ou moins-values de cession sont enregistrées dans la rubrique "Gains nets sur actifs immobilisés" du compte de résultat.

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES D' EVALUATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES (suite)

Les dividendes sont enregistrés dès que leur paiement a fait l'objet d'une résolution d'assemblée générale ou lors de leur encaissement lorsque la décision de l'assemblée n'est pas connue. Ils sont enregistrés dans la rubrique "Revenus des titres à revenu variable".

• Titres mis en équivalence

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique "Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence" et au passif du bilan consolidé au sein de la rubrique "Réserves consolidées". La part affectable à des éléments de patrimoine des sociétés en cause de la différence entre le prix d'achat et la part des capitaux propres revenant au groupe lors de l'acquisition des titres, est également inscrite sous la rubrique "Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence".

IMMOBILISATIONS

Dans le cadre des dispositions réglementaires françaises, la Banque Nationale de Paris avait en 1991 et 1992 apporté à sa filiale, la Compagnie Immobilière de France, l'essentiel de ses immeubles centraux ou d'exploitation indissociables de son activité ; cet apport comprenant, d'une part, des immeubles en pleine propriété, et, d'autre part, des droits portant sur des contrats de crédit-bail immobilier consentis à la banque par une de ses filiales spécialisées. Ces immeubles ne sont pas destinés à être cédés à brève échéance. L'effet lié à la réestimation du patrimoine intervenue à l'occasion de cette restructuration est enregistré, net d'impôt, dans les capitaux propres consolidés. Il a été constitué une provision pour impôts différés. L'écart de réestimation est repris depuis 1994 dans les résultats consolidés au prorata du complément d'amortissement pratiqué par la Compagnie Immobilière de France.

Afin de tenir compte des effets d'une baisse jugée durable des actifs immobiliers, le groupe a durant l'exercice 1997 procédé à un réajustement de la valeur des actifs ayant fait l'objet de cette restructuration ; l'effet de cet ajustement a été porté, dans les comptes consolidés, en réduction des plus-values d'apport inscrites parmi les capitaux propres pour un montant net d'impôt, conformément au traitement qui avait été opéré lors de l'opération d'apport initiale, restant ainsi sans influence sur le résultat consolidé du groupe.

Les autres immeubles et le matériel figurent au coût d'acquisition ou au coût réévalué, conformément aux lois de finances pour 1977 et 1978 en France, ou aux réglementations locales pour certaines filiales étrangères. L'écart de réévaluation sur biens non amortissables, dégagé à l'occasion de ces réévaluations légales, a été incorporé au capital.

Les immobilisations acquises en crédit-bail par la banque auprès de ses filiales spécialisées comprises dans le périmètre de consolidation figurent à la rubrique "Immobilisations corporelles et incorporelles".

Le patrimoine immobilier restructuré est amorti linéairement sur cinquante ans à compter de la date d'apport. Les autres immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation, selon le mode linéaire.

BNP-Paribas et ses filiales françaises ayant adopté le principe de l'amortissement dérogatoire pour la comptabilisation des amortissements dans les comptes sociaux, les amortissements dérogatoires font l'objet d'un retraitement de consolidation de manière à ne refléter dans les comptes consolidés que l'amortissement économique (principalement calculé selon le mode linéaire) des biens amortissables. Un effet d'impôt différé est calculé sur ce retraitement.

Les amortissements correspondant aux immobilisations acquises en crédit-bail auprès des sociétés du groupe figurent au compte de résultat en "Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles".

Les logiciels acquis ou créés regroupés parmi les immobilisations incorporelles font l'objet d'un amortissement selon le mode linéaire sur la durée probable d'utilisation du logiciel, dans un délai maximal de 5 ans.

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées selon leur durée initiale ou leur nature : dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs. Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés au bilan parmi les dettes rattachées.

DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché

**NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES D' EVALUATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
(suite)**

interbancaire, titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l' exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d' émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode actuarielle sur la durée de vie de l' emprunt, les frais afférents à leur émission étant répartis linéairement sur cette même durée.

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES D' EVALUATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES (suite)

PROVISIONS POUR RISQUES PAYS

Les provisions pour risques pays sont constituées en fonction de l'appréciation portée d'une part sur le risque de non transfert attaché à la solvabilité future de chacun des pays composant la base provisionnable et d'autre part sur le risque systémique de crédit auquel sont exposés les débiteurs dans l'hypothèse d'une dégradation continue et persistante de la situation économique et générale des pays compris dans cette base. Les provisions constituées ou libérées au titre de ces risques sont regroupées au compte de résultat consolidé sous l'intitulé "Coût du risque".

PROVISIONS POUR RISQUES SECTORIELS

Le groupe constitue des provisions pour risques sectoriels et divers afin de couvrir des risques dont la probabilité de réalisation est incertaine et la mesure aléatoire. Les provisions ainsi constituées peuvent faire l'objet de reprises lorsque les risques, avérés et quantifiés, ont été spécifiquement dotés.

FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

Le groupe constitue des fonds pour risques bancaires généraux destinés à la couverture de risques lorsque des raisons de prudence l'imposent eu égard aux risques inhérents aux opérations bancaires.

Ces fonds font l'objet de dotations ou de reprises identifiées au compte de résultat sous la rubrique "Dotation, reprise aux fonds pour risques bancaires généraux".

INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

Les engagements sur instruments financiers à terme sont contractés sur différents marchés pour des besoins de couverture spécifique ou globale des actifs et des passifs et de gestion des positions.

- **Instruments de taux d'intérêt à terme**

L'évaluation des instruments de taux d'intérêt à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur un marché organisé ou assimilé et inclus dans un portefeuille de transaction est effectuée par référence à leur valeur de marché à la date de clôture. Les gains ou pertes correspondants sont directement portés dans les résultats de l'exercice, qu'ils soient latents ou réalisés. Ils sont inscrits au compte de résultat, dans la rubrique "Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation".

Les résultats relatifs aux contrats négociés de gré à gré constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis, selon la nature de l'instrument. Les pertes éventuelles font l'objet d'une provision pour risques contrat par contrat en tenant compte du résultat potentiel lié aux micro-couvertures qui leur sont associées.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges sur les éléments couverts.

- **Instruments de change à terme**

Les contrats de change à terme conditionnels sont évalués au prix de marché, les écarts d'évaluation étant constatés dans le résultat de l'exercice. Il en est de même pour les contrats de change à terme fermes lorsqu'il s'agit d'opérations de transaction. Les contrats initiés dans le cadre d'opérations de couverture sont valorisés au cours du comptant en vigueur à la clôture de l'exercice. Les différences d'intérêt relatives aux opérations de change à terme couvertes, ou reports-dépôts, sont traitées conformément au principe de spécialisation et rapportées aux résultats sur la durée effective de l'opération couverte.

- **Instruments de titres à revenu variable**

Les opérations d'options réalisées sur les contrats sur indices ainsi que sur les marchés d'options sur actions le sont dans le cadre d'opérations de transaction ou d'opérations de couverture. Dans le premier cas, les variations de valeur des contrats non dénoués à la clôture sont directement enregistrées en résultat. Dans le deuxième cas, les résultats sont constatés de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges sur les éléments couverts.

- **Instruments composites**

**NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES D' EVALUATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
(suite)**

L' évaluation des instruments composites, combinaison synthétique d'instruments comptabilisée en un seul lot, est effectuée par agrégation de l' évaluation unitaire de chaque instrument élémentaire les composant. Leur enregistrement comptable est en revanche assimilable à celui d' un seul instrument auquel correspond un montant notionnel unique au sein du hors-bilan consolidé, et un flux net unique au sein du compte de résultat consolidé.

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES D' EVALUATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES (suite)

• Détermination de la valeur de marché des instruments financiers

Les paramètres de valorisation qui ne font pas l' objet d' une cotation directement accessible sont déterminés sur la base de transactions réalisées à une date proche de la clôture, ou de prix obtenus auprès de courtiers ou de contreparties, complétés par une analyse qualitative.

IMPOTS SUR LES SOCIETES

Les sociétés du groupe BNP-Paribas sont soumises à l'impôt sur les sociétés selon les règles et les taux en vigueur dans leurs pays d'implantation respectifs. En France, le taux normal de l'impôt sur les bénéfices est de 33 1/3 %, les plus-values à long terme étant imposées à 19 %. Les plus et moins-values réalisées sur les titres en portefeuille sont soumises au régime d'imposition de droit commun, soit 33 1/3 %, excepté celles réalisées sur les titres de participation qui bénéficient du régime des plus-values à long terme. A compter du 31 décembre 2000, sont exonérés d'impôt les dividendes reçus de sociétés dont le pourcentage de détention est supérieur à 5 % du capital (contre 10 % lorsque le montant de la participation était supérieur à 150 millions de francs jusqu'au 31 décembre 1999).

Le gouvernement français a institué une contribution conjoncturelle de 10 % à partir de 1995 ramenée à 6 % pour l'exercice 2001 et à 3 % pour l'exercice 2002 et une contribution conjoncturelle additionnelle de 15 % à partir de 1997 ramenée à 10 % pour l'exercice 1999 dernière année d'application. Une nouvelle contribution de 3,3 % a été instituée sur les résultats des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2000. La banque a tenu compte de ces contributions pour déterminer l'impôt courant dû au titre de chacune des périodes, et fait application de la méthode du report variable pour ajuster le montant des impôts différés relatifs aux différences temporaires.

L'impôt sur les bénéfices constitue une charge de la période à laquelle se rapportent les produits et les charges, quelle que soit la date de son paiement effectif. Lorsque la période sur laquelle les produits et les charges concourant au résultat comptable ne coïncide pas avec celle au cours de laquelle les produits sont imposés et les charges déduites, les sociétés du groupe BNP comptabilisent un impôt différé, déterminé selon la méthode du report variable et prenant pour base l'intégralité des produits et des charges en différence temporaire entre le résultat comptable et le résultat fiscal.

PARTICIPATION DES SALARIES

Conformément à la réglementation française, BNP-Paribas et les filiales françaises enregistrent le montant de la participation dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né. La dotation est inscrite sous la rubrique "Frais de personnel".

REGIMES DES PENSIONS DE RETRAITES ALLOUEES AUX ANCIENS SALARIES

Après avoir fait valoir leurs droits à la retraite, les salariés du groupe reçoivent des pensions selon des systèmes de retraite conformes aux lois et usages des pays dans lesquels les sociétés du groupe exercent leur activité.

A l'étranger, il existe divers régimes de retraites obligatoires auxquels cotisent l'employeur et les salariés ; les fonds en sont gérés par des organismes indépendants.

En France, en application d'un accord professionnel conclu en septembre 1993 entre l'Association Française des Banques et les représentants des personnels et relatif à la réforme des régimes de retraites de la profession bancaire, le régime des pensions servies aux retraités des établissements financiers français du groupe est défini de la manière suivante, à compter du 1^{er} janvier 1994 :

- Les retraités perçoivent une pension de vieillesse de la Sécurité Sociale ; cette pension fait l'objet d'un complément versé par deux organismes nationaux et interprofessionnels de retraites complémentaires auxquels les banques ont décidé d'adhérer ou de renforcer leur adhésion. Ces éléments de pension sont assurés par la répartition des cotisations versées par l'ensemble des adhérents à ces organismes.
- Les Caisses de retraites du Groupe BNP-Paribas et les Caisses de retraites bancaires auxquelles adhèrent certaines des filiales françaises du Groupe versent aux retraités des compléments de pension bancaire au titre des services antérieurs au 1^{er} janvier 1994. Ces compléments de pension bancaire sont assurés par prélèvement sur les réserves existantes des Caisses et, le cas échéant, par des cotisations patronales, limitées en pourcentage de la masse salariale ; le montant de ces versements complémentaires est ajusté au niveau des ressources des Caisses de retraites et peut en conséquence, être réduit à due proportion.

**NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES D' EVALUATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
(suite)**

La contribution au fonds de roulement versée en 1994 aux deux organismes nationaux et interprofessionnels de retraites complémentaires revêt le caractère d'une charge à répartir dont la durée de l'amortissement a été déterminée en fonction de la période moyenne d'activité professionnelle restant à accomplir par les salariés de la banque affiliés à ces organismes. Cette contribution est donc amortie sur une période de vingt années.

**NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES D' EVALUATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
(suite)**

ENGAGEMENTS SOCIAUX

En France et dans la plupart des pays où les sociétés du groupe exercent leur activité, la Banque est engagée vis à vis de son personnel, au titre de diverses conventions, au versement de primes de fin de carrière et de pensions pour cause de départ à la retraite anticipée ainsi que de gratifications pour ancienneté de service.

Il est procédé chaque année à l'estimation de ces engagements et la provision constituée est ajustée en fonction de l'évolution de la valeur actuelle nette de ces engagements.

ENREGISTREMENT DES PRODUITS ET DES CHARGES

Les intérêts et commissions assimilées sont comptabilisés pour leur montant couru, constaté prorata temporis. Les commissions non assimilées à des intérêts et correspondant à des prestations de service sont enregistrées à la date de réalisation de la prestation.

OPERATIONS EN DEVICES

Les positions de change sont, d'une manière générale, évaluées aux cours de change officiels de fin de période. Les profits et les pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises sont enregistrés dans le compte de résultat.

Les écarts de change constatés sur la base des cours officiels de fin d'exercice sur les actifs en devises détenus d'une façon durable et comprenant les titres immobilisés de l'activité de portefeuille, les dotations des succursales et les titres des filiales et participations étrangères, ne sont pas constatés en résultat.

NOTE 2 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation a évolué en 1999 et 2000 comme suit :

En 1999 :

Entrées au sein du périmètre de consolidation

Opération de rapprochement avec Paribas

A la faveur des deux opérations d'offres publiques d'échange sur les actions de Paribas et de l'acquisition d'actions Paribas auprès des salariés de cette dernière titulaires de plans d'options d'achat ou de souscription d'actions, la BNP possédait, au 31 Décembre 1999, 96,48% des droits de vote de Paribas SA (note 21). Cette dernière, ainsi que l'ensemble des entités de ce sous-groupe répondant aux critères de consolidation du groupe BNP sont, par conséquent, repris à compter du 1er octobre 1999 dans les comptes consolidés du groupe BNP

En outre, les entrées suivantes ont eu lieu au sein du périmètre de consolidation :

	Entités consolidées par intégration globale	Entités consolidées par intégration proportionnelle	Entités mises en équivalence
<i>Créations</i>	BNP Prime Peregrine Capital Ltd HKG, BNP Prime Peregrine Securities Singapour, BNP Capital Market LLC, Jovacienne de Participations, BNP Suisse Holding SA	BNP Dresdner Bank Croatia, BNP Dresdner European AG	BNP Prime Peregrine Futures Ltd HKG, BNP Prime Peregrine Services Ltd HKG, BNP Prime Peregrine Inc (Philippines), BNP Andes
<i>Acquisitions</i>	BNP Prime Peregrine Securities Thaïlande	Création Financial Services	Fisher Francis Tree & Watts (FTW)
<i>Franchissement des seuils de consolidation et application des nouvelles règles de consolidation</i>	BNP Securities Australia, Immobilière des Bergues	Natio Assurances	SIFIDA

Sorties du périmètre de consolidation

	Entités précédemment consolidées par intégration globale	Entités précédemment mises en équivalence
<i>Fusions-absorptions</i>	Natiolocation (absorbée par BNP Lease), SAPEG (absorbée par Financière BNP), Bridoise de Participations (absorbée par CIP)	
<i>Application des seuils et des nouvelles règles de consolidation</i>	UEB Holding, BNP Leasing Ltd, Négocéquip	Euromezzanine SCA, DGC Participations, Béarnaise de Participations, SFDI, CIMOXI, Chinonaise de Participations, UFAC, BTCI Togo

Changements de mode de consolidation

	Entité précédemment consolidée par intégration proportionnelle désormais consolidée par intégration globale	Entités précédemment mises en équivalence désormais consolidées par intégration globale
<i>Relèvement des taux de participation</i>	Société Financière pour l'Outre Mer (SFOM)	
<i>Application des nouvelles règles de consolidation</i>		Nativie et BNP RE Luxembourg (assurance), Meunier Promotion (promotion Immobilière)

En 2000 :

Entrées au sein du périmètre de consolidation

	<i>Entités consolidées par intégration globale</i>	<i>Entités consolidées par intégration proportionnelle</i>	<i>Entités mises en équivalence</i>
<i>Créations</i>	BNP Paribas Capital Trust, PAM Milan SGR Spa, August Holdings Ltd, Klépierre Finances, Klécar France, Klecar Europe Sud, Klécar Foncier Ibérica, Klécar Foncier Espana	SCI Bassin Nord	Axa Crédit, Devimo Consult, Findomestic Sviluppo
<i>Acquisitions</i>	BD Lease, Arval PHH Holdings Uk Ltd, Arval PHH Holdings Unlimited, Arval PHH Deutschland, Zobel Investments BV, Belga Sept		CACC, Cinneo, Dongw ong ITMC
<i>Franchissement des seuils de consolidation et application des nouvelles règles de consolidation (a)</i>	Arval Polska, Arval Pays-Bas, Artegy Truck Management, Arval Gestion et Location Holding, Arval PHH Holdings SAS, BNP Paribas Fleet Leasing, BNP Paribas Fund Administration, Class Leasing Gmbh, Paribas Capital Funding		BNP Private Banking Japan, COFIDIS Argentine, Centro Leasing Spa
<i>Restructuration d'activités</i>	UEB Sw itzerland, BNP Paribas Services SA, Bergues Finances Holding (restructuration du groupe suisse)		

(a) L'examen des entités visées par l'article 10052 du règlement n° 99-07 du Comité de la Réglementation Comptable a conduit le groupe à consolider Paribas Capital Funding, les critères caractérisant le contrôle étant satisfaits pour cette seule entité.

Sorties du périmètre de consolidation

	<i>Entités précédemment consolidées par intégration globale</i>	<i>Entités précédemment consolidées par intégration proportionnelle</i>	<i>Entités précédemment mises en équivalence</i>
<i>Cessions</i>	Via Banque, Via Banque-Banque des Iles, Via Banque-Sagéfi, Paribas Asia Equity Jareseh, Sté d'Informatique et de Systèmes (SIS), Cobepa - Cie Forestière Cosylva	Cortal Direct	Assurances Banque Populaire
<i>Fusions-absorptions</i>	Paribas SA et BNP Finance (fusionnées avec BNP SA), Paribas Investissement Développement (absorbée par la Société Centrale D'Investissements), Paribas Bank of Canada (absorbée par BNP-Canada), Courcoux-Bouvet (absorbée par BNP Equities SA), COFICA, Klébail SA, Foncière de CETELEM (fusionnées avec CETELEM), BNP Lease et Natio crédit (fusionnées avec BNP Paribas Lease Group -ex UFB Locabail), BNP Luxembourg (absorbée par Paribas Luxembourg)		

<p><i>Application des seuils et des nouvelles règles de consolidation</i></p>	<p>BNP Cooper Neff Advisors, BNP Cooper Neff Inc, SNC Immobilier Haussmann 1, SPV Paribas New -York, SAS Taitbout Paris 9, Sté de Gestion, SAS Colombier Carrières, PAM Ltd Bahamas, Paribas Bahamas Ltd Suisse, GAM CB, GEP CB, SAS Louis-Philippe, SAS Combs-La-Ville, SA de Flers, SA 25 Kléber, SAS Sinkle</p>	<p>Entités du groupe Cobepa : ALL TAG, Ancorabel, Arine Beheer, Codefi, Berginvest, Dehnert & Jansen, Eurovos, Interxion, Languahe Hill, Mainland Séquoia, Médiabel, Neurones, Nationale A Portefeuille, Floridienne, GIB, Sait Radioholland, Sens Label, T-Palm, Erbe SA, UCO textile, Pargesa Holding, Groupe Josi, Sopex, Uco Engineering, Cie Centrale 1909, Spaas, Zetes, Vegobeheer</p>
---	--	---

Changements de mode de consolidation

	<i>Entités précédemment consolidées par intégration proportionnelle désormais consolidées par intégration globale</i>	<i>Entités précédemment mises en équivalence désormais consolidées par intégration globale</i>	<i>Entité précédemment mise en équivalence désormais consolidée par intégration proportionnelle</i>
<i>Relèvement des taux de participation</i>	Arval SAS (ex-Europcar Lease), ICD Spa, SAS Brescia	BICI Sénégal, BICI Côte d'Ivoire, BICI Gabon, BICI Burkina Faso, SIFIDA	International Bank of South Africa (IBSA)

Les changements de dénomination intervenus en 2000 et portant sur des entités consolidées ne sont pas repris dans les mouvements indiqués ci-dessus ; ils sont indiqués dans la liste produite ci-après reprenant l'ensemble des entités formant le périmètre de consolidation au 31 décembre 2000

Entreprises financières		% contrôle	% intérêt
SOCIETES FRANÇAISES			
Etablissements de crédit			
ACCEA Finances	(1)	100,00	100,00
Antee	(1)	100,00	100,00
Arval Service Lease	(1)	100,00	99,99
Banque Cortal		100,00	100,00
Banque de Bretagne	(1)	100,00	100,00
Banque de la Cité	(1)	100,00	100,00
Banque de Wallis et Futuna		51,00	51,00
Banque Financière Cardif		100,00	100,00
BNP Factor	(1)	100,00	99,96
BNP Guadeloupe	(1)	100,00	100,00
BNP Guyane	(1)	100,00	100,00
BNP Intercontinentale (BNPI)		100,00	100,00
BNP Martinique	(1)	100,00	100,00
BNP Nouvelle Calédonie		100,00	100,00
BNP Paribas Lease Groupe (Ex-UFB Locabail)	(1)	99,96	99,96
BNP Paribas Securities Services (Ex-Banexi)	(1)	100,00	100,00
Bque Directe	(1)	100,00	100,00
Carnégie et Cie		100,00	99,93
Cetelem		100,00	100,00
Cie Gle Location Industrielle	(1)	100,00	99,99
Cie Médicale Fin.Voitures		99,98	99,98
Claas Financial Services Sas		90,00	89,36
Cofica Bail	(1)	100,00	100,00
Cofiparc SNC	(1)	100,00	99,99
Corelim SNC		100,00	99,93
Credial	(1)	100,00	100,00
Crédit Moderne Antilles		100,00	100,00
Crédit Moderne Guyane		100,00	99,99
Crédit Moderne Océan Indien		97,14	97,14
Effico Sarl	(1)	99,00	99,00
Fac Location SNC		100,00	99,96
Fidem		51,00	51,00
Inchcape Finance		51,00	51,00
Massilia Bail	(1)	100,00	99,96
Natiobail		79,16	79,16
Natiocrédibail		100,00	99,96
Natiocrédimurs		100,00	99,96
Natioénergie		100,00	99,96
Neully Contentieux		94,80	94,73
Norbail Location Snc		100,00	99,96
Norbail SNC		100,00	99,96
Norrskan Finance		51,00	51,00
Paribas Banque Privée Monaco		100,00	99,98
Paribas Dérivés Garantés		100,00	100,00
Paricomi		100,00	99,93
Parifergie		100,00	100,00
Parilease	(1)	100,00	100,00
Prêts et Services		100,00	99,93
SA Finance et Gestion		70,00	69,97
SA Leval 3	(1)	100,00	100,00
Same Deutz-Fahr Finance		99,97	99,93
Services et Finance		51,00	50,98
Services et Prêts Immobilier (Ex-Cetelem Immobilier)		100,00	99,92
Socappa	(1)	99,93	99,89
Sofracem	(1)	100,00	100,00
UCB		99,93	99,93
UCB Bail	(1)	100,00	99,93
UCB Entreprise	(1)	100,00	99,93
UCB Locabail Immobilier		100,00	99,92

Entreprises financières (suite)	% contrôle	% intérêt
SOCIETES FRANÇAISES (SUITE)		
Etablissements financiers autres qu'établissements de crédit		
Arius Finance	100,00	99,99
Arius S.A.	100,00	99,99
Arval Gestion & Location Holding	100,00	99,99
Arval PHH Holding SAS.....	100,00	99,99
Arval SAS (Ex-Europcar Lease).....	100,00	99,99
Banexi Communication SA	(1) 100,00	100,00
Banexi Société de Capital Risque	100,00	100,00
BNP Arbitrage	(1) 100,00	100,00
BNP Développement SA	100,00	100,00
BNP Emergis	(1) 100,00	100,00
BNP Equities France	(1) 99,81	99,81
BNP Immobilier	(1) 100,00	100,00
BNP Paribas Asset Management Group (Ex-BNP Gestion).....	(1) 100,00	100,00
BNP Paribas Asset Management (Ex-PAM SA)	100,00	100,00
Cardif Asset Management.....	(1) 100,00	100,00
Codexi	99,91	99,91
Compagnie d'Investissement de Paris "CIP"	100,00	100,00
Conseil Investissement.....	100,00	100,00
Cybele RE.....	100,00	100,00
Financière BNP.....	(1) 100,00	100,00
Firem.....	(1) 100,00	100,00
Gerfonds	99,96	99,96
Immo Investissements BNP.....	(1) 100,00	100,00
Institut de Télémarketing.....	(1) 99,92	99,92
Jovacienne de Participations.....	(1) 100,00	100,00
Natioinformatique.....	100,00	100,00
Promopart BNP.....	(1) 100,00	100,00
SNC Cortal Fund Management.....	100,00	100,00
SNC Cortal Pierre Gestion.....	100,00	100,00
Société Cristolienne de Participation.....	100,00	100,00
Société de Courtage d' Assurance Universel.....	100,00	99,96
Société Française Auxiliaire "SFA"	(1) 100,00	100,00
Autres entreprises à caractère financier		
BD Lease.....	100,00	100,00
NHG Guyomarc'h	100,00	99,92
SOCIETES ETRANGERES		
Etablissements de crédit		
Europe		
ARVAL Belgium.....	100,00	99,99
ARVAL Espana.....	99,98	99,97
ARVAL Italie.....	55,00	61,41
ARVAL Ltd (Grande Bretagne) (Ex-Ryland-Multifleet Services).....	75,00	74,99
ARVAL Luxembourg.....	100,00	99,99
ARVAL Portugal.....	100,00	99,99
ARVAL Polska.....	100,00	99,99
ARVAL Pays-Bas.....	100,00	99,99
BANCA UCB (IT).....	100,00	99,96
Banque Paribas Suisse.....	99,98	99,98
BNP Bank NV (Pays-bas).....	100,00	100,00
BNP Capital Finance Ltd (Irlande).....	100,00	100,00
BNP Espana.....	99,23	99,23
BNP Factor (Portugal).....	100,00	100,00
BNP Finans A/S Norge	100,00	100,00
BNP Ireland Ltd (Groupe)	100,00	100,00
BNP Leasing Spa (Italie).....	100,00	100,00
BNP Paribas Lease Groupe SA EFC (Ex-UFB Finfactor) (Espagne)...	100,00	99,96
BNP Paribas Lease Groupe PLC (Ex-UFB Group) (Grande Bretagne)	100,00	99,97
BNP Paribas Kredit Bank AG (Ex-UFB Kredit Bank) (Allemagne)	100,00	99,96
BNP Paribas Lease Groupe SPA (Ex-UFB Leasing Italia) (Italie)	100,00	99,95
BNP Paribas Lease Groupe GMBH (Ex-UFB Locabail Deutschland)	100,00	99,96
BNP Paribas Leasing GMBH (Ex-UFB Systema Leasing) (Allemagne)	100,00	99,96
BNP Paribas Lease Groupe SA Belgium (Ex-Unifactors Belgium)	100,00	99,95
BNP Paribas Net Ltd (Ex-Paribas Limited - PB Net) (Grande Bretagne)	100,00	100,00
BNP Paribas Private Bank Plc (Ex-BNP Plc Londres)	100,00	100,00

BNP Suisse	100,00	99,99
BQUE Paribas Luxembourg.....	100,00	100,00
Cétélem Belgium.....	60,00	60,00

SOCIETES CONSOLIDEES PAR INTEGRATION GLOBALE

Entreprises financières (suite)	% contrôle	% intérêt
SOCIETES ETRANGERES (SUITE)		
Etablissements de crédit (suite)		
Cétélem Bénélux BV (Pays Bas).....	100,00	100,00
Cétélem CR (République Tchèque).....	65,00	65,00
Cetelem Nederland BV (Ex-United European Credit BV) (Pays-Bas) ...	100,00	100,00
Cétélem SFAC (Portugal).....	100,00	100,00
Cie Bancaire UK Fonds A (Grande Bretagne).....	100,00	99,97
Cie Bancaire UK Fonds B (Grande Bretagne).....	100,00	100,00
Cie Bancaire UK Fonds D (Grande Bretagne).....	100,00	99,99
Claas Miet & Leasing GMBH (Ex-Claas Leasing GMBH) (Allemagne)	100,00	89,96
Cortal Bank Luxembourg.....	100,00	100,00
Eurocredito (Espagne).....	80,00	80,00
Evergo Finanziaria (Ex-Finer) (Italie).....	60,00	59,97
Fimestic (Espagne).....	100,00	100,00
Fimestic Expansion (Espagne).....	100,00	100,00
Magyar Cetelem (Hongrie).....	100,00	100,00
Paribas Deutschland BV (Pays Bas).....	100,00	100,00
Paribas Finanziaria SPA (Italie).....	100,00	100,00
Paribas Suisse Guernesey (Guernesey).....	100,00	99,98
SIFIDA (Luxembourg).....	66,28	56,47
UCB Group LTD (Grande Bretagne).....	100,00	100,00
UCB Socabail Immobiliare (Italie).....	100,00	99,96
UCI Grupo (Espagne).....	50,00	49,97
UEB (United European Bank) (Suisse).....	100,00	99,99
UEB Sw itzerland (Suisse).....	100,00	99,99
UFB Factoring ITALIA.....	100,00	99,95
Amérique		
Banco BNP Brasil SA (Brésil).....	100,00	100,00
BANCO Cetelem Argentine.....	60,00	60,00
BNP (Canada).....	100,00	100,00
BNP (Mexico) SA.....	100,00	100,00
BNP (Panama) SA.....	91,80	91,80
BNP (Uruguay) SA.....	100,00	100,00
BNP Leasing Corporation Dallas (EU).....	100,00	100,00
BNP Private Bank & Trust Cie Bahamas Ltd (Bahamas).....	100,00	100,00
Groupe BANCWEST CORP. (EU).....	45,07	45,07
Paribas Finance INC (EU).....	100,00	100,00
Paribas North America (EU).....	100,00	100,00
Paribas Principal INC (EU).....	100,00	100,00
PNA - Paribas Properties Incorporated (EU).....	100,00	100,00
Asie – Océanie		
BBD Indonesia.....	88,00	88,00
BNP Arbitrage Hong Kong Ltd.....	100,00	100,00
BNP Primeeast Securities (Hong Kong).....	100,00	90,00
BNP Securities Australia.....	100,00	100,00
Paribas Japan LTD.....	100,00	100,00
Paribas Merchant BK. Asia LTD (Singapour).....	100,00	100,00
Pt BNP Lippo Utama Leasing (Indonésie).....	88,00	87,98
Afrique		
Banque du Caire et de Paris (Egypte).....	76,00	76,00
Banque Malgache de l'Océan Indien BMOI (Madagascar).....	75,00	75,00
Banque pour le Commerce et L'industrie (Comores).....	51,00	51,00
BCI Mer rouge (République de Djibouti).....	51,00	51,00
BICI Côte d'Ivoire.....	57,61	56,07
BICI Gabon.....	46,66	46,66
BICI Sénégal.....	54,11	52,32
BICIA Burkina Faso.....	51,00	46,65
BMCI (Maroc).....	50,00	50,00
BMCI Leasing Maroc.....	71,90	35,95

Paribas Côte d'Ivoire.....	84,38	84,38
UBCI (Tunisie)	50,00	50,00
Union Tunisienne de leasing (Tunisie)	34,72	19,72

Entreprises financières (suite)	% contrôle	% intérêt
SOCIETES ETRANGERES (SUITE)		
Etablissements financiers autres qu'établissements de crédit		
Europe		
Arval PHH Holding UK Ltd (Grande-Bretagne).....	100,00	100,00
August – Holdings Ltd (Grande-Bretagne)	100,00	100,00
BNP Financière du Régent (Belgique)	100,00	100,00
BNP Paribas Suisse Holding (Ex-BNP Suisse Holding) (Suisse)	99,99	99,99
BNP Paribas UK Holdings Ltd (Ex-BNP UK Holdings Ltd) (GB).....	100,00	100,00
BNP Paribas Asset Management UK Ltd (Ex-PAM UK Ltd) (GB)	100,00	100,00
BNP Paribas E&B Ltd (Ex-Paribas E&B Limited) (GB).....	100,00	100,00
BNP Paribas Commodity Futures Ltd (Ex-Paribas Futures LTD) (GB)...	99,99	99,99
BNP Paribas CMG Ltd (Ex-PBAS Capital Markets GRP LTD) (GB)	100,00	100,00
BNP Paribas Wigmore Loan Finance LTD (Ex-Paribas LTD – Wigmore Loan Finance LTD) (Grande-Bretagne)	100,00	100,00
BNP Paribas UK Limited (Ex-Paribas UK LTD) (GB)	100,00	100,00
BNP Pasfin SIM SPA (Italie)	100,00	100,00
BNP PUK Holding Limited (Ex-Paribas UK Holding LTD) (GB)	100,00	100,00
BNP SIM SA Milan (Italie)	100,00	100,00
Centro Di Telemarketing (Italie).....	50,00	50,00
Cie Bancaire UK Fonds C (Grande Bretagne).....	100,00	100,00
Cipango Ltd (Grande-Bretagne).....	100,00	100,00
European RE (Guernesey).....	100,00	88,65
Fund Services (Pologne).....	100,00	100,00
Interconti – Finance (Irlande).....	100,00	100,00
PAM Luxembourg	100,00	100,00
PAM – Milan SGR SPA (Italie)	100,00	100,00
Paribas Fonds Marketing (Allemagne).....	100,00	100,00
Paribas Investment Managt GMBH (Allemagne)	100,00	100,00
Société Financière pour les Pays d' Outre Mer - SFOM (Suisse)	100,00	100,00
Amérique		
BNP Mexico Holding (Mexique).....	100,00	100,00
BNP Paribas Investment Services LLC (Ex-BNP Capital Market LLC) (EU)	100,00	100,00
BNP Paribas Brokerage Services Inc (Ex-BNP Securities INC) (EU)	100,00	100,00
BNP US Funding LLC (EU)	100,00	100,00
French American Banking Corporation – FABC (EU)	100,00	100,00
Paribas DO BRASIL Consultaria Projeto (Brésil)	100,00	100,00
Paribas Capital Funding (EU).....	100,00	100,00
Paribas Capital Trust (EU).....	100,00	100,00
PNA – Paribas Asset Management Incorporated (EU)	100,00	100,00
PNA – Paribas Corporation (EU).....	100,00	100,00
PNA – Paribas Futures Incorporated (EU).....	83,00	100,00
Asie – Océanie		
BNP Equities Asia (Malaisie).....	100,00	100,00
BNP Equities Group Australia (Australie)	85,63	85,63
BNP Finance Hong Kong Ltd	100,00	100,00
BNP Futures HKG (Hong Kong).....	100,00	100,00
BNP IFS Hong Kong Ltd.....	100,00	100,00
BNP Pacific Ltd (Australie)	100,00	100,00
BNP Paribas Indonésia (Ex-Pt BNP Lippo Indonésia) (Indonésie).....	100,00	99,98
BNP Prime Peregrine Capital Ltd HKG (Hong Kong)	100,00	90,00
BNP Prime Peregrine Ltd Greater China (Malaisie)	90,00	90,00
BNP Prime Peregrine Securities Singapour	70,00	70,00
BNP Prime Peregrine Securities Thailand	100,00	100,00
BNP Prime Peregrine Singapore Ltd	100,00	100,00
BNP Prime Peregrine South East Asia (Malaisie).....	100,00	100,00
BNP Securities HKG (Hong Kong)	100,00	100,00
BNP Vila Ltd (Vanuatu)	100,00	100,00
PAM Asia Ltd Singapour	100,00	100,00
PAM Japan Ltd	100,00	100,00
Paribas Asia EQUITY LTD (Hong Kong)	100,00	100,00
Paribas Asia EQUITY PHILS INC (Philippines).....	100,00	100,00
Paribas Asia LTD (Hong Kong)	100,00	100,00
Paribas Capital Markets LTD (Hong Kong)	100,00	100,00

Paribas Group Australia.....	100,00	100,00
Paribas Investissement ASIA (Hong Kong).....	100,00	100,00

SOCIETES CONSOLIDEES PAR INTEGRATION GLOBALE

Entreprises financières (suite)	% contrôle	% intérêt
SOCIETES ETRANGERES (SUITE)		
Etablissements financiers autres qu'établissements de crédit (suite)		
Afrique		
BMCI Offshore (Maroc).....	100,00	50,00
Autres entreprises à caractère financier		
Bergues Finance Holding (Bahamas).....	100,00	99,99
Claas Leasing GmbH-New One (Allemagne).....	100,00	89,96
BNP Paribas Fund Administration (Luxembourg).....	100,00	100,00
Entreprises non financières		
SOCIETES FRANÇAISES		
Immobilier		
Antin Bail	(1) 100,00	100,00
CB Pierre	99,00	60,44
Cerenicim	100,00	100,00
Compagnie Immobilière de France "CIF"	(1) 100,00	100,00
Fleurantine de Participations	(1) 100,00	100,00
Foncière Mulhouse Nord	100,00	61,04
Immob.Marché ST. Honoré SCI	100,00	100,00
Immobilière des Bergues	100,00	100,00
KLE 31	99,92	61,07
Klecar France.....	83,13	50,74
Klecar Europe Sud.....	83,00	50,67
Klépierre	61,15	61,04
Klépierre Finances.....	100,00	61,04
Loisirs Finance SA	51,00	51,00
Meunier Promotion (Groupe)	(1) 100,00	100,00
Opale (Ex-SAS 52 lena)	100,00	61,04
SA 37 La Perouse	(1) 100,00	100,00
SA Cecobil	50,00	30,52
SA Centrale Immobiliere	100,00	61,04
SA Klecentres	82,50	50,36
SA Soaval	49,92	25,29
SA Socoseine	99,84	58,36
SA Tours Nationale	100,00	50,36
Saint André PEY Berland	100,00	50,36
SAS 192 Charles de Gaulle	100,00	61,05
SAS 21 Kléber	100,00	61,44
SAS 21 La Perouse	100,00	61,05
SAS 43 Grenelle	100,00	61,05
SAS 43 Kléber	100,00	61,05
SAS 46 Notre Dame Victoires	100,00	61,05
SAS 5 Kléber	(1) 100,00	100,00
SAS 5 Turin	100,00	61,07
SAS Baudin Levallois	100,00	61,05
SAS Baudot Massy	100,00	61,05
SAS Begles Arcins	100,00	50,36
SAS Brescia.....	100,00	50,36
SAS Cande	100,00	61,04
SAS Center Villepinte	100,00	50,38
SAS Centre Jaude Clermont	100,00	50,36
SAS Concorde Puteaux	100,00	61,05
SAS Daumesnil Reuilly	100,00	61,05
SAS Doumer Caen	100,00	50,34
SAS Espace Dumont d'urville	100,00	61,05
SAS Espace Kléber	100,00	61,05
SAS Etoile Résidence	(1) 100,00	100,00
SAS Issy Desmoulins (Ex-SAS Paul Doumer Rueil)	100,00	61,08
SAS Flandre	100,00	61,04
SAS Fontenay La Redoute	100,00	61,09
SAS Kléber Levallois	100,00	61,05

SAS Kléber Montigny	(1)	100,00	100,00
SAS Klebureaux		100,00	61,05

SOCIETES CONSOLIDEES PAR INTEGRATION GLOBALE

Entreprises non financières (suite)		% contrôle	% intérêt
SOCIETES FRANÇAISES (SUITE)			
Immobilier (suite)			
SAS Klefinances	(1)	100,00	100,00
SAS Klegestion		100,00	61,04
SAS Klemurs		100,00	61,04
SAS Langevin Herblay		100,00	61,05
SAS Le Havre Capelet		100,00	61,04
SAS Le Havre Tourneville		100,00	61,04
SAS Leblanc Paris 15		100,00	61,05
SAS Melun ST Peres		99,98	50,36
SAS Oise Cergy		100,00	80,49
SAS Poitiers Alienor		100,00	61,04
SAS Sommer Antony		100,00	61,05
SAS Strasbourg La Vigie		100,00	50,29
SAS Suffren Paris 15		100,00	61,05
SAS Vanne Montrouge		100,00	62,99
SAS Varennes Ormes		100,00	61,05
SC Bourse		85,00	44,41
SC Cecocord		100,00	61,03
SC Rouen Cande		100,00	61,03
SCI Boulogne d'aguesseau		99,90	60,38
SCI Etoile Quinzième		99,90	60,38
SCI Les Ellipses		99,90	60,38
SCI Levallois Anatole France		99,90	60,38
SCI Levallois Michelet		99,90	60,38
SCI Paris Suffren		99,90	60,38
SCI rue du Sentier		100,00	61,04
SCI Rueil Hermes		99,90	60,38
SCI Square Chaptal 2		100,00	61,05
SCI Villepinte Le Tropical		99,90	60,38
Secmarne		61,67	33,99
SEGECE		89,99	50,66
Segece Loisirs et Transactions.....		95,12	48,20
SEGEFICO	(1)	100,00	100,00
SETIC		100,00	100,00
SI Immobilière 36 AV.OPERA		100,00	100,00
SNC 86 Anatole France		100,00	61,05
SNC Cecoville		100,00	61,04
SNC Couperin Foncière		100,00	61,05
SNC Foncière Saint Germain		100,00	61,05
SNC Général Leclerc 11/11bis Levallois		100,00	61,05
SNC Godefroy Puteaux		100,00	61,05
SNC Kléber La Perouse		100,00	61,04
SNC Liège 25 Paris 8eme.....		100,00	61,05
SNC Soccendre.....		100,00	50,66
SNC Université Paris 7eme.....		100,00	61,05
SOLOREC.....		100,00	53,65
STE du 23 Avenue Marnigan.....		100,00	61,05
Assurance			
Cardif RD	(1)	100,00	100,00
Cardif SA	(1)	100,00	100,00
Cardif Sté Vie	(1)	100,00	100,00
Gestion Croissance		72,40	84,40
Natio-vie (Groupe)	(1)	100,00	100,00
Autres activités			
Artegy Truck Management.....		100,00	99,99
BETI SNC		100,00	100,00
BINCOFI		100,00	100,00
CAPEFI	(1)	100,00	100,00
Cie d'entreprises industrielles et commerciales (C.E.I.C)	(1)	99,30	99,30
Compagnie d'entreprises et de Chemins de Fer.....	(1)	100,00	100,00
Financière Kléber	(1)	100,00	100,00

Foncière de la CB.....		100,00	100,00
KLE 22.....	(1)	99,96	99,96
KLE 65.....	(1)	100,00	100,00

SOCIETES CONSOLIDEES PAR INTEGRATION GLOBALE

Entreprises non financières (suite)		% contrôle	% intérêt
-------------------------------------	--	------------	-----------

SOCIETES FRANÇAISES (SUITE)

Autres activités (suite)

KLE 66.....	(1)	100,00	100,00
Omnium Gestion Dévelop.IMMOB.....	(1)	100,00	100,00
Opatra.....	(1)	100,00	99,99
Ottofrance International.....	(1)	100,00	99,99
P.A.I Management.....	(1)	100,00	100,00
Parfici.....	(1)	100,00	100,00
Paribas International.....	(1)	100,00	100,00
Paribas Santé SA.....	(1)	100,00	100,00
Quatch.....	(1)	99,96	99,96
Safadeco SP.....		100,00	100,00
Safadeco SA.....	(1)	100,00	100,00
SAGAL.....	(1)	100,00	99,92
SA Antin Vendôme (Ex-Antin Gérance).....		96,67	96,67
SGCF.....	(1)	100,00	100,00
Société Centrale d'investissement.....		100,00	100,00
Sogimo SA.....	(1)	100,00	100,00

SOCIETES ETRANGERES

Assurance

BNP Re Luxembourg.....		100,00	100,00
Cardif Assicurazioni (Italie).....		100,00	100,00
Cardif CIA SEG. VIDA (Argentine).....		100,00	100,00
Cardif Leven (Belgique).....		100,00	100,00
Cardif Provita (République Tchèque).....		100,00	100,00
Cia Seguros De Vida (Chili).....		100,00	100,00
Compania De Seguros Generales (Chili).....		100,00	100,00
Investlife Luxembourg SA.....		100,00	100,00
Pinnacle Holding (Grande Bretagne).....		88,65	88,65
Pinnacle Insurance (Grande Bretagne).....		100,00	88,65
Pinnacle Insurance Managt Serv. (Grande Bretagne).....		100,00	88,65
Pinnafica Holding LTD (AF du Sud).....		100,00	88,65
Pinnafica Insurance CY (AF du Sud).....		100,00	88,65
Pinnafica Insurance LIFE (AF du Sud).....		100,00	88,65

Immobilier

90 William Street Pty Ltd (Australie).....		100,00	100,00
Belga Sept (Belgique).....		49,99	30,52
EJENORTE (Espagne).....		100,00	100,00
EJESUR (Espagne).....		100,00	100,00
Great Central Railw ay Land (France).....	(1)	99,80	99,80
ICD SPA (Italie).....		85,00	42,81
IMMOBILIARE Magnolia SRL (Italie).....		85,00	51,89
Klecar Foncière Iberica (Espagne).....		100,00	50,67
Klecar Foncière Espana (Espagne).....		100,00	50,67
Monopoly(Grande Bretagne).....		100,00	100,00
Zobel Investment BV (Pays-Bas).....		100,00	61,04

Autres activités

Amparzo (Pays Bas).....		100,00	78,25
Arval PHH Deutschland GMBH (Allemagne).....		100,00	81,35
Arval PHH Holding Unlimited GMBH (Grande-Bretagne).....		80,00	81,35
BNP Paribas Capital Investments Ltd (Ex-Paribas Cap Inv) (GB).....		100,00	100,00
BNP Paribas Fleet Leasing (Grande-Bretagne).....		100,00	99,99
BNP Paribas Managt Services Ltd (Ex-Paribas Managt Service Ltd) (GB).....		100,00	100,00
BNP Paribas Services SA (Suisse).....		100,00	99,99
Cobema (Belgique).....		100,00	98,40
Cobepa – Belvuco (Belgique).....		77,89	75,64
Cobepa - CFA SA (Belgique).....		82,10	80,79
Cobepa - Cie de Particip Intern BV (Pays Bas).....		100,00	78,25

Cobepa - Cie de Particip Intern SA (Luxembourg)	97,50	95,94
Cobepa - Cie Financière et Mobilière (Belgique).....	100,00	98,40
Cobepa - Cie Gestion & Develop Informatiq (Belgique).....	100,00	98,40
Cobepa – Cippar (Belgique)	100,00	78,25

SOCIETES CONSOLIDEES PAR INTEGRATION GLOBALE

Entreprises non financières (suite)	% contrôle	% intérêt
-------------------------------------	------------	-----------

SOCIETES ETRANGERES (SUITE)

Autres activités (suite)

Cobepa – Clairville (Belgique).....	100,00	98,40
Cobepa – Cobepa Finance (Luxembourg)	100,00	98,40
Cobepa – Cobepa Technology (Belgique).....	100,00	98,40
Cobepa – Copabel SA (Belgique).....	100,00	95,94
Cobepa – Coparin (Luxembourg)	100,00	95,94
Cobepa – Financ Develop & Particip (STE)	50,00	49,20
Cobepa – Financiere Cristal SA (Luxembourg).....	100,00	78,25
Cobepa – Group T SA (Belgique).....	100,00	78,25
Cobepa – Groupe Financier Liegeois (Belgique).....	100,00	78,21
Cobepa – Holnor (Pays Bas).....	100,00	95,94
Cobepa – Internat Financing Partners SA (Luxembourg)	100,00	78,25
Cobepa – Libelux (Luxembourg)	99,98	98,38
Cobepa – Libenel (Pays Bas).....	100,00	98,40
Cobepa – Lim (Pays Bas).....	100,00	98,40
Cobepa – Limaco (Belgique)	100,00	75,62
Cobepa – Lucht ET Licht NV (Pays Bas)	100,00	75,62
Cobepa – Mascagni (Belgique)	100,00	75,64
Cobepa – Paribas Deelnemingen NV (Pays Bas).....	100,00	92,71
Cobepa – Paribas Participation Limitee (Canada).....	97,50	95,94
Cobepa – Ramlux (Luxembourg).....	100,00	75,64
Cobepa – Regio Invest Ontw ik Maats (Belgique)	100,00	75,64
Cobepa – SA Mosane (Belgique)	79,52	78,25
Cobepa – Sté Financière & et de Réalisation (Belgique)	100,00	98,40
Cobepa – Texaf (Belgique)	82,10	80,79
Cobepa – Tradexco SA (Belgique)	100,00	98,40
Cobepa – Vobis Finance (Belgique).....	50,00	49,20
Cobepa (Belgique).....	98,40	98,40
Cobepa International (Pays Bas).....	100,00	98,40
Luxpar Réassurance (Luxembourg).....	100,00	100,00
Ottomane CIE Financière (Luxembourg).....	96,41	96,40
Paribas International BV (Pays Bas)	100,00	100,00
Paribas Sante Intern.BV (Pays Bas)	100,00	100,00
Paribas Trust Luxembourg.....	100,00	100,00
Plagefin (Luxembourg)	99,99	99,99
Sagip (Belgique)	100,00	100,00

SOCIETES CONSOLIDEES PAR INTEGRATION PROPORTIONNELLE

Entreprises financières	% contrôle	% intérêt
SOCIETES FRANÇAISES		
Etablissements de crédit		
Case Credit Europe	50,00	49,98
Etablissements financiers autres qu'établissements de crédit		
Antarius	50,00	50,00
Axeria Assurances	35,00	35,00
C.F.J.P.E.....	50,00	50,00
Dartem.....	50,00	50,00
Finaref RD.....	40,00	40,00
Finaref VIE.....	40,00	40,00
SOCIETES ETRANGERES		
Etablissements de crédit		
Europe		
Arval Suisse LHS.....	50,00	50,00
BNP AK Dresdner Bank AS (Turquie)	30,00	30,00
BNP Dresdner Bank (Polska) SA	50,00	50,00
BNP Dresdner Bank AD (Bulgarie)	40,00	40,00
BNP Dresdner Bank CR/AS (République Tchèque)	50,00	50,00
BNP Dresdner Bank Croatia (Croatie)	50,00	50,00
BNP Dresdner Bank Z A O (Russie)	50,00	50,00
BNP Dresdner European Bank AG (Autriche)	50,00	50,00
BNP KH Dresdner Bank Rt (Hongrie)	50,00	50,00
Case Credit UK LTD.....	50,00	49,98
Case Leasing (Allemagne).....	50,00	49,98
CNH Capital Europe (Ex-Case Credit Europe) (Allemagne).....	50,00	49,98
Creation Financial Services (Royaume-Uni).....	76,13	76,13
Afrique		
Attijari Cetelem (Maroc).....	50,00	50,00
Attijari Locabail (Maroc).....	50,00	49,98
International Bank of Southern Africa - SFOM Ltd (Afrique du Sud) ...	60,53	60,53
Amérique		
Dresdner Banque Nationale de Paris Chile (Chili)	44,15	44,15
Inversiones Dresdner BNP Chile (Chili)	50,00	50,00
Asie – Océanie		
International Bank of Paris and Shanghai (République populaire de Chine)	50,00	50,00
Etablissements financiers autres qu'établissements de crédit		
Europe		
BNP AK Dresdner Finansal Kiralama (Turquie)	30,00	29,99
Centro Vita ASS (Italie)	49,00	49,00
Poczsta Polska (Pologne)	48,00	48,00
Amérique		
Dresdner BNP Chile Corredores de Bolsa (Chili)	50,00	50,00
Entreprises non financières	% contrôle	% intérêt
SOCIETES FRANÇAISES		
Assurance		
Natio-Assurances	50,00	50,00
Immobilier		
SCI Antin Vendome.....	50,00	30,52
SCI Bassin Nord.....	50,00	30,52
SAS ESPACE Cordeliers	50,00	30,52
SAS LE Havre Lafayette.....	40,00	24,42
SAS LE Havre Vauban	40,00	24,42

Entreprises financières	% contrôle	% intérêt
SOCIETES FRANÇAISES		
Etablissements de crédit		
AXA Crédit.....	35,00	35,00
BQE Petrofigaz.....	44,81	44,81
C.I.G. (Ex-3 CVD).....	15,00	15,00
CLF Locabail SAS.....	40,00	39,98
Cofinoga.....	49,00	54,00
Covefi.....	34,00	34,00
Facet.....	38,85	38,85
Finalion.....	49,00	49,00
Finama.....	49,00	49,00
Société Française du Chèque de Voyage	21,00	21,00
STE Paiement Pass	40,01	40,01
Etablissements financiers autres qu'établissements de crédit		
Euromezzanine SCA 2	31,61	31,61
Fougerolle Financière SAE.....	49,82	49,82
Laser.....	9,80	9,80
Novacredit.....	34,00	34,00
SOCIETES ETRANGERES		
Etablissements de crédit		
Europe		
ATF Turquie	38,55	38,55
Cétélem Polska Expansion (Pologne)	100,00	100,00
Cofidis Belgium.....	15,00	15,00
Cofidis Hispania	15,00	15,00
Cofidis UK (Grande Bretagne)	15,00	15,00
Fimaser (Belgique).....	40,00	40,00
Findomestic (Italie)	42,74	42,74
Fipryca (Espagne)	40,00	40,00
Fortis Credit (Belgique)	45,00	27,00
Halifax Cetelem Finance Ltd (Grande Bretagne)	50,00	50,00
Vecofin (Italie).....	15,00	15,00
Asie		
BNP Private Banking Japan (Japon).....	100,00	99,99
Carrefour Financial Consulting (Taïwan)	40,00	40,00
CETELEM Services Korea.....	100,00	100,00
Afrique		
The Commercial Bank of Namibia Ltd CBON (Namibie)	43,84	43,84
Amériques		
Banco Servicios Financieros (Argentine).....	40,00	40,00
BNP Andes (Pérou).....	100,00	100,00
CACC (Brésil).....	40,00	40,00
CETELEM America (Brésil)	100,00	100,00
Cofidis Argentine	34,00	34,00
Etablissements financiers autres qu'établissements de crédit		
Amérique		
BNP Canada - Valeurs mobilières	100,00	100,00
Fisher Francis Trees and Watts (Etats Unis)	24,90	61,80
Europe		
Cortal Belgique.....	40,00	40,00
Asie – Océanie		
BNP Prime Peregrine Futures Ltd HKG (Hong Kong)	100,00	90,00
BNP Prime Peregrine Inc. Philippines	100,00	100,00
BNP Prime Peregrine Services Ltd HKG (Hong Kong)	100,00	90,00
PT BNP Paribas Peregrine (Ex-BNP Primeast Indonesia)	100,00	98,20

SOCIETES CONSOLIDEES PAR MISE EN EQUIVALENCE

Entreprises financières (suite)	% contrôle	% intérêt
SOCIETES ETRANGERES (SUITE)		
Autres établissements à caractère financier		
Europe		
Centro Leasing Spa (Italie).....	27,62	27,61
Asie – Océanie		
Dongw ong ITMC (Corée du Sud).....	30,00	30,00
Entreprises non financières		
SOCIETES FRANÇAISES		
Immobilier		
SCI Secovalde.....	40,00	24,42
Autres		
AXA Refinance.....	21,00	21,00
Finaxa.....	22,31	22,31
RIVP-Regie Immob.Ville Paris.....	30,79	30,79
SINVIM.....	(1) 100,00	100,00
SOCIETES ETRANGERES		
Immobilier		
Cinneo (Italie).....	34,00	10,38
Devimo Consult.....	35,00	17,73
Autres		
Findomestic Sviluppo (Italie).....	42,74	42,74

(1) Sociétés membres du groupe fiscal constitué autour de BNP Paribas SA au 1^{er} Janvier 2000

NOTE 3 – CONTRIBUTION AUX ETATS FINANCIERS DU GROUPE BNP PARIBAS DE PARIBAS
ET DE SES FILIALES EN 1999

A) Bilan consolidé au 31 décembre 1999 : contribution de Paribas et de ses filiales

En millions d' euros	BNP et filiales (hors Paribas)	Paribas et filiales	Groupe BNP
ACTIF			
Opérations interbancaires et assimilées	134 045	93 561	227 606
Opérations avec la clientèle	154 180	59 215	213 395
Placements financiers des activités d'assurance	27 927	20 002	47 929
Obligations et autres titres à revenu fixe	23 629	33 649	57 278
Actions et autres titres à revenu variable	12 529	14 153	26 682
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille, participations et parts dans les entreprises liées non consolidées	3 075 (1)	4 743	7 818
Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence	233	2 030	2 263
Immobilisations incorporelles et corporelles	2 572	2 598	5 170
Comptes de régularisation et autres actifs	50 218	58 877	109 095
Ecarts d'acquisition	226	1 163	1 389
TOTAL DE L'ACTIF	408 634	289 991	698 625
PASSIF			
Opérations interbancaires et assimilées	118 616	112 457	231 073
Comptes créditeurs de la clientèle	122 847	26 156	149 003
Dettes représentées par un titre	43 704	33 395	77 099
Provisions techniques et autres passifs des sociétés d'assurance	27 849	19 875	47 724
Compte de régularisation et autres passifs	70 526	81 212	151 738
Provisions pour risques et charges	3 139	3 027	6 166
Dettes subordonnées	9 117	2 860	11 977
Fonds pour risques bancaires généraux	1 037	3	1 040
Capitaux propres (1)	10 336	10 822	21 158
Résultat net de l'exercice	1 463	184	1 647
– Part du groupe	1 311	173	1 484
– Part des minoritaires	152	11	163
TOTAL DU PASSIF	408 634	289 991	698 625
HORS BILAN			
Engagements de financement donnés	87 622	34 169	121 791
Engagements de financements reçus	4 426	6 807	11 233
Engagements de garanties données	38 055	18 908	56 963
Engagements de garanties reçues	37 387	2 647	40 034
Titres à recevoir	4 574	5 662	10 236
Titres à livrer	6 280	6 445	12 725
Opérations sur instruments financiers à terme	3 888 271	3 489 569	7 377 840

(1) Après élimination de la participation de la BNP dans Paribas

NOTE 3 – CONTRIBUTION AUX ETATS FINANCIERS DU GROUPE BNP PARIBAS DE PARIBAS ET DE SES FILIALES EN 1999
(Suite)

B) Compte de résultat consolidé de l'exercice 1999 : contribution de Paribas et de ses filiales

En millions d' euros	Résultat de la BNP et de ses filiales (hors Paribas)	Résultat de Paribas et de ses filiales au titre du 4 ^{ème} trimestre 1999	Résultat de l'exercice 1999 du Groupe BNP
Produit net bancaire	9 015	1 191	10 206
Résultat brut d'exploitation	3 240	224	3 464
Résultat d'exploitation	2 642	120	2 762
Résultat courant avant impôt	3 324	368	3 692
Résultat net, part du groupe, avant charges de restructuration relatives au rapprochement BNP-Paribas	1 906	173	2 079
Résultat net, part du groupe, après charges de restructuration relatives au rapprochement BNP-Paribas	1 311	173	1 484

NOTE 4 - OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES

En millions d' euros, au 31 décembre	2000			1999	1998
	Montant brut	(Provisions)	Montant net	Montant net	Montant net
<i>Caisse, banques centrales, CCP</i>	8 245	(105)	8 140	6 031	3 666
Effets publics et valeurs assimilées (note 7)	59 617	(69)	59 548	61 803	40 394
Créances sur les établissements de crédit					
Comptes ordinaires	14 599	(35)	14 564	11 284	4 036
Comptes et prêts (a)	21 239	(245)(b)	20 994	34 697	28 380
Opérations de pension :					
Titres reçus en pension livrée	92 819		92 819	106 873	36 711
Autres valeurs reçues en pension ou achetées ferme	1 932		1 932	6 591	2 061
Total des opérations de pension	94 751	-	94 751	113 464	38 772
Prêts subordonnés	305	(1)	304	327	110
Total des créances sur les établissements de crédit	130 894	(281)	130 613	159 772	71 298
Total des opérations interbancaires et assimilées	198 756	(455)	198 301	227 606	115 358
<i>Dont créances rattachées</i>			4 045	3 129	1 737

(a) Les "comptes et prêts" enregistrent les opérations effectuées au jour le jour ou à terme et ne faisant l'objet d'aucun échange de support sous forme d'effet ou de titre, et recouvrent en particulier les crédits financiers. Sont considérés comme des crédits financiers les crédits commerciaux d'une durée initiale supérieure à un an consentis à des établissements de crédit dont le bénéficiaire final est un agent non financier, généralement originaire d'un pays en développement dont le risque de non-transfert fait l'objet d'une provision (note 9).

(b) Provisions au titre du risque pays.

NOTE 5 - OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

En millions d' euros, au 31 décembre	2000		1999	1998	
	Montant brut	Provisions	Montant net	Montant net	
Créances sur la clientèle					
Créances commerciales	10 115	(40)	10 075	8 576	6 573
Comptes débiteurs	15 931		15 931	13 669	11 085
Autres concours à la clientèle					
– Crédits de trésorerie	40 224		40 224	42 655	22 945
– Crédits à l'habitat	34 986		34 986	33 211	21 344
– Crédits à l'équipement	19 346		19 346	27 768	15 878
– Crédits à l'exportation	10 029	(929)	9 100	7 541	3 527
– Autres crédits à la clientèle	58 326	(57)	58 269	50 736	42 910
Total des autres concours à la clientèle	162 911	(986) (a)	161 925	161 911	106 604
Créances douteuses	12 486	(8 543)	3 943	3 930	2 886
Créances rattachées sur la clientèle	1 650		1 650	1 282	738
Titres et valeurs reçus en pension	18 597		18 597	7 279	10 267
Prêts subordonnés (b)	212	(32)	180	467	130
Total des créances sur la clientèle (c)	221 902	(9 601)	212 301	197 114	138 283
Opérations de crédit bail et assimilées	19 014	(405)	18 609	16 281	9 258
Total des opérations avec la clientèle	240 916	(10 006)	230 910	213 395	147 541
<i>Dont créances rattachées</i>			1 919	1 491	948

(a) Provisions au titre du risque pays.

(b) Les prêts participatifs consentis à la clientèle inclus sous la rubrique "Prêts subordonnés" s'élèvent à 102 millions d'euros au 31 décembre 2000 contre 339 millions d' euros au 31 décembre 1999 et à 100 millions d' euros au 31 décembre 1998.

(c) Les créances éligibles au refinancement des instituts d'émission français s'élèvent à 18 244 millions au 31 décembre 2000 contre 12 233 millions d' euros au 31 décembre 1999 et 10 296 millions d' euros au 31 décembre 1998.

NOTE 6 – PLACEMENTS FINANCIERS DES ENTREPRISES D'ASSURANCE

En millions d' euros, au 31 décembre	2000	1999	1998
Placements immobiliers	1 081	1 015	609
Actions, parts d'OPCVM et autres titres à revenu variable	2 697	2 288	1 060
Obligations et autres titres à revenu fixe	25 665	24 925	15 524
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	23 087	18 496	5 408
Parts cessionnaires de provisions techniques	690	496	26
Autres placements	447	-	-
Créances rattachées	978	709	500
Placements financiers des entreprises d'assurance	54 645	47 929	23 127

NOTE 7 - OPERATIONS SUR TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT

En millions d'euros, au 31 décembre	2000			1999		1998		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette comptable	Valeur de marché	Valeur nette comptable	Valeur de marché	Valeur nette comptable	Valeur de marché
Titres de transaction :								
Effets publics et valeurs assimilées	31 237		31 237	31 237	32 136	32 136	20 220	20 220
Obligations et autres titres à revenu fixe	15 856		15 856	15 857	31 899	31 899	6 237	6 237
Actions et autres titres à revenu variable	36 157	(2)	36 155	36 155	25 250	25 250	6 208	6 208
Actions propres détenues par le groupe	262		262	262	63	63	7	7
Total des titres de transaction	83 512	(2)	83 510	83 511	89 348	89 348	32 672	32 672
<i>Dont actions et obligations non cotées</i>	1 969		1 969	1 969	836	836	300	300
Titres de placement et assimilés :								
Effets publics et valeurs assimilées	6 623	(69)	6 554	6 771	7 993	8 133	1 191	1 186
Obligations et autres titres à revenu fixe	6 485	(872)	5 613	6 003	11 229	11 572	3 834	3 934
Actions, autres titres à revenu variable et titres de l'activité de portefeuille	2 817	(214)	2 603	3 289	1 366	1 508	355	407
Actions propres détenues par le groupe					3	4	-	-
Total des titres de placement et de l'activité de portefeuille	15 925	(1 155)	14 770	16 063	20 591	21 217	5 380	5 527
<i>Dont actions et obligations non cotées</i>	3 169	(1 022)	2 147	2 713	1 920	2 126	1 123	1 195
Titres d'investissement :								
Effets publics et valeurs assimilées	21 757	-	21 757	21 909	21 674		18 983	19 479
Obligations et autres titres à revenu fixe:	10 507	(21)	10 486	10 523	14 150		6 543	6 504
Total des titres d'investissement	32 264	(21)	32 243	32 432	35 824		25 526	25 983
<i>Dont obligations non cotées</i>	1 419	(2)	1 417	1 374	1 331		706	706
Total des titres de transaction, de placement, d'investissement et de l'activité de portefeuille (a) :	131 701	(1 178)	130 523	132 006	145 763		63 578	64 182
<i>Dont</i>								
Effets publics et valeurs assimilées	59 617	(69)	59 548	59 917	61 803		40 394	40 885
Obligations et autres titres à revenu fixe	32 848	(893)	31 955	32 383	57 278		16 614	16 675
<i>Dont obligations non cotées</i>	4 075	(845)	3 230	3 611	3 114		1 752	1 820

Actions, autres titres à revenu variable et titres de l'activité de portefeuille	39 236	(216)	39 020	39 706	26 682	6 570	6 622
<i>Dont actions non cotées</i>	2	(179)	2	2	973	377	38
	482		303	445			0

(a) Les parts d'OPCVM détenues par le Groupe s'élèvent à 2 094 millions d'euros au 31 décembre 2000 (2 106 millions d'euros au 31 décembre 1999 et 405 millions d'euros au 31 décembre 1998). Elles comprennent des parts d'OPCVM de capitalisation à hauteur de 1 944 millions d'euros dont 1 596 millions d'euros d'origine française (917 millions d'euros en 1999 dont 798 millions d'euros d'origine française et 99 millions d'euros au 31 décembre 1998 dont 23 millions d'euros d'origine française).

NOTE 7 - OPERATIONS SUR TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT(Suite)

Au cours des trois derniers exercices, les transferts suivants ont été opérés entre les différentes catégories de portefeuilles de titres :

Portefeuille d'origine	Portefeuille de destination	Montant transféré au cours de l'exercice (en millions d' euros)		
		2000	1999	1998
Titre de transaction	Titre de placement	63	535	232
Titre de placement	Titre d'investissement	168	8	567
Titre d'investissement	Titre de placement	481	74	2
Titre de transaction	Titre d'investissement	-	15	12

Les écarts d'acquisition nets positifs résultant d'un prix d'acquisition supérieur à la valeur de remboursement sur les titres d'investissement s'élèvent au 31 décembre 2000 à 147 millions d' euros (494 millions d' euros au 31 décembre 1999 et 153 millions d' euros au 31 décembre 1998) ; ces écarts font l'objet d'un amortissement sur la durée de vie résiduelle des titres auxquels ils se rapportent.

Les écarts d'acquisition nets négatifs résultant d'un prix d'acquisition inférieur à la valeur de remboursement sur les titres de placement s'élèvent au 31 décembre 2000 à 37 millions d'euros.

Les créances représentatives de titres prêtés s'élèvent au 31 décembre 2000 à 5 079 millions d' euros (3 264 millions d' euros au 31 décembre 1999 et 409 millions d' euros au 31 décembre 1998).

Les intérêts courus non échus relatifs aux titres à revenu fixe s'élèvent à 873 millions d' euros au 31 décembre 2000 contre 994 millions d' euros au 31 décembre 1999 et 658 millions d' euros au 31 décembre 1998.

Une des filiales du groupe intervenant sur des opérations d'arbitrage sur indices boursiers détenait, au 31 décembre 2000, 3 051 270 actions émises par BNP Paribas SA comptabilisées en titres de transaction.

NOTE 8 - PARTICIPATIONS ET PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES NON CONSOLIDEES ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME

En millions d' euros, au 31 décembre	2000		1999		1998		
	Valeur brute comptable	Valeur nette comptable	Valeur d'utilité	Valeur nette comptable	Valeur d'utilité	Valeur nette comptable	Valeur d'utilité
Autres titres détenus à long terme							
Titres non cotés	2 541	2 200	2 836	1 243	1 582	326	372
Titres cotés	3 121	3 064	6 693	2 234	5 562	1 365	2 164
Total des autres titres détenus à long terme	5 662	5 264	9 529	3 477	7 144	1 691	2 536
Participations et parts dans les entreprises liées non consolidées (a) :							
Parts dans les entreprises liées non consolidées	548	341	366	296	340	290	300
Titres de participation							
Titres non cotés	1 791	1 286	1 357	2 389	3 140	682	811
Titres cotés	1 162	1 150	3 031	1 656	5 135	813	1 658
Total des titres de participation	2 953	2 436	4 388	4 045	8 275	1 495	2 469
Total des participations et des parts dans les entreprises liées non consolidées	3 501	2 777	4 754	4 341	8 615	1 785	2 769
Total des participations, des parts dans les entreprises liées non consolidées et autres titres détenus à long terme.	9 163	8 041	14 283	7 818	15 759	3 476	5 305

(a) La valeur d'utilité des titres non cotés d'entreprises liées non consolidées et des titres de participation est déterminée sur la base de la quote-part de situation nette comptable de la société dont les titres sont détenus par le groupe BNP.

Les participations et parts dans les entreprises liées non consolidées détenues par le Groupe dans des établissements de crédit s'élèvent respectivement à 441 millions d' euros et 209 millions d' euros au 31 décembre 2000 contre 540 millions d' euros et 17 millions d' euros au 31 décembre 1999 et 276 millions d' euros et 59 millions d' euros au 31 décembre 1998.

Le montant total des plus-values potentielles nettes sur l' ensemble des portefeuilles comprenant les titres de participation, les parts dans les entreprises liées non consolidées et les autres titres détenus à long terme, évaluées pour les titres cotés par référence aux derniers cours de bourse de l' exercice, s' élève à 6 242 millions d' euros au 31 décembre 2000 (7 941 millions d' euros au 31 décembre 1999 et 1 829 millions d' euros au 31 décembre 1998).

NOTE 9 - PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES ET RISQUES PAYS

En millions d' euros	2000	1999	1998
Solde au 1^{er} janvier	12 433	8 685	8 570
Dotation nette aux provisions de l' exercice	1 105	648	1 028
Amortissement de créances irrécupérables antérieurement provisionnées	(1 423)	(863)	(820)
Variation du périmètre de consolidation lié à l'intégration de Paribas et de ses filiales		3 637	
Variation des parités monétaires et divers	427	326	(93)
Solde au 31 décembre	12 542	12 433	8 685
Les provisions constituées l'ont été au titre des opérations suivantes :			
- Provisions déduites de l'actif :			
• Relatives aux opérations avec les établissements de crédit (a)	456	168	755
• Relatives aux opérations avec la clientèle (note 5)	10 006	10 273	5 844
• Relatives aux titres (a)	783	691	609
	11 245	11 132	7 208
Total des provisions déduites de l' actif (b)	11 245	11 132	7 208
<i>dont provisions constituées au titre des risques-pays</i>	2 288	2 193	1 525
- Provisions inscrites au passif :			
• Relatives aux engagements par signature	459	383	553
• Relatives aux créances risquées et assimilées	838	918	924
	1 297	1 301	1 477
Total des provisions inscrites au passif	1 297	1 301	1 477
<i>dont provisions constituées au titre des risques-pays</i>	732	678	790
<i>Total des provisions pour créances douteuses et risques-pays</i>	12 542	12 433	8 685

(a) Les provisions relatives aux créances consenties aux établissements de crédit sont pour l'essentiel attachées aux crédits financiers

(note 4) porteurs d'un risque-pays. Les provisions relatives aux titres reprises dans ce tableau le sont au titre du risque-pays attaché aux valeurs mobilières détenues par le groupe.

(b) Les créances achetées ou échangées étant enregistrées pour leur valeur nominale, les soultes reçues sur échanges de créances ainsi que les écarts d'acquisition (différence entre le prix d'achat de la créance et sa valeur nominale) sont assimilés à des provisions.

Les provisions pour créances douteuses couvrant des risques inscrits à l'actif du bilan sont affectées en déduction des actifs concernés. Les provisions maintenues au passif du bilan sont constituées des provisions pour engagements par signature et des provisions pour procès et autres préjudices, des provisions pour risques non spécifiquement identifiés et pour risques sectoriels éventuels.

L'encours des provisions sur capital et intérêts, soultes et écarts d'acquisition relatifs aux risques souverains s'établit à 2 955 millions d' euros au 31 décembre 2000 contre 2 871 millions d' euros au 31 décembre 1999 et 2 315 millions de francs au 31 décembre 1998.

NOTE 9 - PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES ET RISQUES PAYS (suite)

En millions d' euros	2000	1999	1998
Dotations aux provisions de l'exercice :			
• Clientèle et établissements de crédit	2 003	1 281	1 463
• Engagements par signature	72	56	214
• Titres	64	70	338
• Créances risquées et assimilés	93	21	30
Total des dotations aux provisions de l'exercice	2 232	1 428	2 045
Reprises de provisions de l'exercice :			
• Clientèle et établissements de crédit	(934)	(523)	(907)
• Engagements par signature	(111)	(138)	(40)
• Titres	(25)	(110)	(2)
• Créances risquées et assimilés	(57)	(9)	(68)
Total des reprises de provisions de l'exercice	(1 127)	(780)	(1 017)
Dotation nette aux provisions de l'exercice	1 105	648	1 028
Créances irrécouvrables non couvertes par des provisions	248	138	123
Récupération sur créances amorties	(285)	(44)	(75)
Annulation de dotation (reprise) de provisions sur intérêts impayés comprises dans le produit net bancaire	73	(40)	130
Total du coût du risque	1 141	702	1 206
dont :			
• Charge nette des provisions constituées au titre des risques spécifiques	1 181	812	799
• Charge nette des provisions constituées au titre des risques-pays	(40)	(110)	407

NOTE 10 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

En millions d' euros	2000			1999	1998
	Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net	Montant net	Montant net
Immobilisations incorporelles					
- Logiciels informatiques	694	(547)	147	122	115
- Autres immobilisations incorporelles	326	(133)	193	170	117
Total des immobilisations incorporelles	1 020	(680)	340	292	232
Immobilisations corporelles :					
- Terrains et constructions	3 300	(1 068)	2 232	2 286	1 282
- Immeubles en location simple	1 923	(526)	1 397	988	
- Equipement, mobilier, installations	3 882	(2 438)	1 444	1 348	797
- Autres immobilisations	418		418	256	100
Total des immobilisations corporelles	9 523	(4 032)	5 491	4 878	2 179
Total des immobilisations corporelles et incorporelles	10 543	(4 712)	5 831	5 170	2 411

Immobilisations d'exploitation

Dans le cadre des dispositions réglementaires françaises, la Banque Nationale de Paris avait en 1991 et 1992 apporté à sa filiale, la Compagnie Immobilière de France, l'essentiel de ses immeubles centraux ou d'exploitation indissociables de son activité dégageant ainsi une plus-value d'apport de 1 156 millions d' euros dont la contrepartie est inscrite nette d'impôt sous la rubrique plus-value d'apport dans les capitaux propres consolidés (note 21). Cet écart d'évaluation a été réduit en 1997 de 545 millions d'euros afin de tenir compte des effets d'une baisse considérée comme durable de la valeur de référence des actifs immobiliers. L'effet de cette correction de valeur a été porté, dans les comptes consolidés, en réduction des plus-values d'apport inscrites parmi les capitaux propres pour un montant net d'impôt, conformément au traitement qui avait été opéré lors de l'opération d'apport initiale.

Les immobilisations d'exploitation détenues par Paribas et par ses filiales à la date du rapprochement restent inscrites à leur coût historique.

Les amortissements et provisions sur immeubles en location simple tiennent compte d'une provision de 152 millions d'euros, destinée à couvrir, en application du principe de prudence, les moins-values latentes du parc immobilier locatif du groupe Compagnie Bancaire.

Immobilisations hors exploitation

Les terrains et constructions hors exploitation s' élèvent à 1 442 millions d' euros au 31 décembre 2000 contre 1 183 millions d' euros au 31 décembre 1999 et 29 millions d' euros au 31 décembre 1998.

Amortissements et provisions

Les dotations aux amortissements et provisions de l' exercice s' élèvent à 528 millions d' euros en 2000 contre 425 millions d' euros en 1999 et 335 millions d' euros en 1998.

NOTE 12 - ECARTS D'ACQUISITION DES TITRES DE PARTICIPATION ET DES PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES

En millions d' euros	2 0 0 0	1 9 9 9	1 9 9 8
Valeur nette au 1^{er} janvier	1 389	215	79
Ecarts d'acquisition existant au 1 ^{er} octobre 1999 dans les actifs du groupe Paribas		1 145	
Ecarts d'acquisition liés aux acquisitions de l'exercice	1 418	133	163
Ecart de conversion lié aux fluctuations des parités monétaires	(12)	12	(3)
Dotations courantes aux amortissements	(173)	(116)	(24)
Amortissements exceptionnels liés à des cessions de titres	(82)		
Valeur nette au 31 décembre	2 540	1 389	215

La charge nette d'amortissement des écarts d'acquisition non affectés s'est élevée pour l'exercice 2000 à 145 millions d' euros déduction faite des reprises d'écarts d'acquisition négatifs à hauteur de 28 millions d' euros, contre 111 millions d' euros en 1999 déduction faite des reprises d'écarts d'acquisition négatifs à hauteur de 5 millions d' euros et 16 millions d' euros en 1998 déduction faite des reprises d'écarts d'acquisition négatifs à hauteur de 8 millions d'euros.

Les écarts d'acquisition liés aux opérations de l'exercice sont principalement liés aux acquisitions de titres COBEPA pour 504 millions d'euros et d'ARVAL pour 680 millions d'euros.

NOTE 13 - COMPTES CREDITEURS INTERBANCAIRES ET TITRES EMIS SUR LES MARCHES INTERBANCAIRES

En millions d' euros au 31 décembre	2000	1999	1998
Comptes créditeurs interbancaires et assimilés			
Comptes ordinaires	12 921	10 663	6 323
Comptes et emprunts	77 683	102 250	54 224
Opérations de pension			
• Titres donnés en pension livrée	101 365	106 147	39 459
• Autres valeurs données en pension ou vendues ferme	4 286	12 013	7 097
Total des opérations de pension	105 651	118 160	46 556
Total des comptes créditeurs interbancaires et assimilés	196 255	231 073	107 103
Dettes envers les établissements de crédit représentées par un titre			
Titres du marché interbancaire	540	623	172
Total des opérations interbancaires et assimilées créditrices	196 795	231 696	107 275
<i>Dont dettes rattachées</i>	4 399	3 621	2 081

Les dettes à vue (sans échéance) à l'égard des établissements de crédit s'élèvent à 12 383 millions d' euros au 31 décembre 2000 contre 10 160 millions d' euros au 31 décembre 1999 et 2 904 millions d' euros au 31 décembre 1998.

NOTE 14 - COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE, BONS DE CAISSE ET CREANCES NEGOCIABLES

En millions d' euros, au 31 décembre	2000	1999	1998
Comptes créditeurs de la clientèle :			
Comptes ordinaires	55 122	48 407	36 109
Comptes à terme	71 427	62 653	42 486
Comptes d'épargne à régime spécial	28 965	31 639	31 291
Opérations de pension :			
Titres donnés en pension livrée	17 170	6 205	7 569
Autres valeurs données en pension ou vendues ferme	193	99	28
	17 363	6 304	7 597
Total des opérations de pension	17 363	6 304	7 597
Total des comptes créditeurs de la clientèle	172 877	149 003	117 483
Dettes envers la clientèle représentées par un titre :			
Titres de créances négociables	53 215	55 005	24 081
Bons de caisse	6 683	5 793	4 863
	59 898	60 798	28 944
Total des dettes envers la clientèle représentées par un titre	59 898	60 798	28 944
Total des dépôts de la clientèle	232 775	209 801	146 427
<i>Dont dettes rattachées</i>	<i>1 487</i>	<i>1 081</i>	<i>851</i>

Les comptes d'épargne à régime spécial à vue, y compris l'épargne collectée à investir s'élèvent à 12 697 millions d' euros au 31 décembre 2000 (13 190 millions d' euros au 31 décembre 1999 et 9 643 millions d' euros au 31 décembre 1998) et les autres comptes créditeurs à vue de la clientèle, à 55 527 millions d' euros au 31 décembre 2000 (48 797 millions d' euros au 31 décembre 1999 et 36 397 millions d' euros au 31 décembre 1998).

NOTE 15- EMPRUNTS OBLIGATAIRES

Au 31 décembre 2000, les emprunts obligataires souscrits par le Groupe, par devise et par nature de taux selon les clauses des contrats d'émission présentent les échéances suivantes :

Monnaies d'émission En millions d'euros	Taux Moyen	Encours au 31/12/00	2001	2002	2003	2004	2005	2006 2010	Au delà de 2010
Emprunts émis ou dont le nominal a été converti en euros	Variable 6,18	1 980 2 728	385 116	1 392 407	125 20			78 155	2 029
Emprunts en devises de la zone euro et dont le nominal n'a pas été converti en euros									
▪ Emprunts en francs français	Variable 6,95 %	782 6 965	1 268	152	183 344	610	264 770	335 3 592	229
▪ Emprunts en deutsche mark	8,40 %	102	102						
▪ Autres monnaies	10,0 %	322	-		78	37		207	
Sous-total des emprunts émis en monnaie de la zone euro									
	Variable 6,85 %	2 762 10 117	385 1 486	1 392 559	308 442	- 648	264 770	413 3 954	- 2 258
Autres emprunts									
▪ Emprunts en dollar des Etats Unis	Variable 5,84 %	106 1 363		106 1 331	32				
▪ Emprunts en Yen	Variable 1,00 %	139 9	139 9						
▪ Autres monnaies	8,30 %	560	39	235	236	11	-	39	
Total des emprunts émis		15 056	2 058	3 623	1 018	659	1 034	4 406	2 258
Titres émis détenus par des sociétés consolidées		- 186							
Total des emprunts obligataires restant dû par le groupe		14 870							
Dettes rattachées		326							
Total des emprunts obligataires		15 196							

Les primes diverses non amorties représentatives de la différence entre le montant perçu à l'émission et le prix de remboursement s'élèvent, pour l'ensemble des emprunts obligataires, à 29 millions d'euros au 31 décembre 2000 contre 35 millions d'euros au 31 décembre 1999.

NOTE 16 – PROVISIONS TECHNIQUES DES ENTREPRISES D'ASSURANCE

	2000	1999	1998
Provisions techniques liées aux contrats d'assurance vie	29 107	27 533	18 146
Provisions techniques liées aux autres contrats d'assurance	1 147	874	189
Provisions techniques des contrats en unités de compte	23 125	18 889	5 454
Réserve de capitalisation	490	428	231
Dettes rattachées	224		
Total des provisions techniques des entreprises d'assurance	54 093	47 724	24 020

La réserve de capitalisation est dotée lors de la vente de valeurs mobilières amortissables avec pour objet de différer une partie des plus-values nettes dégagées afin de maintenir le rendement actuariel des titres.

NOTE 17 - COMPTES DE REGULARISATION ET AUTRES PASSIFS

En millions d' euros, au 31 décembre	2000	1999	1998
Comptes de régularisation - passif			
Charges à payer	5 989	7 704	2 297
Comptes d'ajustement créditeurs (a)	11 194	7 384	4 853
Comptes d'encaissement	901	774	153
Autres comptes de régularisation créditeurs	21 262	6 089	1 486
Total des comptes de régularisation - passif	39 346	21 951	8 789
Autres passifs			
Passifs liés aux instruments conditionnels vendus	46 635	58 670	12 381
Dettes attachées aux opérations sur titres	24 524	21 567	10 262
Impôts différés – passif	2 377	2 080	962
Autres passifs d'assurance	276	85	1 416
Autres créditeurs et passifs divers	39 102	47 382	5 296
Total des autres passifs	112 914	129 784	30 317
Total des comptes de régularisation et autres passif	152 260	151 735	39 106

(a) Charges de la réévaluation des opérations évaluées au prix de marché et des positions réévaluées (devises et instruments financiers à terme).

NOTE 18 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En millions d' euros, au 31 décembre	2000	1999	1998
Provisions pour engagements sociaux	1 235	1 154	643
Provisions pour créances risquées et assimilées (note 9)	620	700	706
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature (note 9)	459	383	553
Provisions pour risques sectoriels éventuels (note 9)	218	218	218
Autres provisions pour risques et charges			
- Provision pour restructuration (note 38)	780	1 110	-
- Autres provisions	2 275	2 601	746
Total des provisions pour risques et charges	5 587	6 166	2 866

Les engagements par signature faisant l'objet d'une provision s'élèvent à 2 644 millions d'euros au 31 décembre 2000 contre 1 384 millions d' euros au 31 décembre 1999 et 913 millions d' euros au 31 décembre 1998.

NOTE 19 - DETTES SUBORDONNEES

En millions d' euros, au 31 décembre	2000	1999	1998
Emprunts subordonnés remboursables	9 001	9 372	6 261
Emprunts subordonnés perpétuels :			
Titres participatifs	344	347	350
Titres subordonnés à durée indéterminée :			
Titres en devises	972	904	428
Titres en euros	305	305	305
Autres titres	48		
Total des titres subordonnés à durée indéterminée	1 325	1 209	733
Titres perpétuels	739	707	653
Total des emprunts subordonnés perpétuels	2 408	2 263	1 736
Total des dettes subordonnées contractées par le Groupe	11 409	11 635	7 997
Dettes rattachées	336	342	261
Total des dettes subordonnées	11 745	11 977	8 258

Emprunts subordonnés remboursables

Les emprunts subordonnés émis par le Groupe sont des titres à moyen et long terme émis en francs et devises assimilables à des créances de dernier rang dont le remboursement avant l'échéance contractuelle interviendrait, en cas de liquidation de la société émettrice, après les autres créanciers mais avant les porteurs de créances et titres participatifs.

Les émissions d'emprunts subordonnés remboursables font généralement l'objet d'une clause de remboursement anticipé par rachats en bourse, offre publique d'achat ou d'échange, ou de gré à gré lorsqu'il s'agit d'émissions privées.

Les emprunts ayant fait l'objet d'un placement international, émis par la BNP SA ou par les filiales étrangères du groupe, peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé du principal et d'un règlement avant l'échéance des intérêts payables in fine, au cas où des modifications aux règles fiscales en vigueur imposeraient à l'émetteur au sein du groupe, l'obligation de compenser les porteurs des conséquences de ces modifications. Ce remboursement peut intervenir moyennant un préavis, de 30 à 60 jours selon les cas, et sous réserve de l'accord des autorités de surveillance bancaire.

Au 31 décembre 2000, l'échéancier des emprunts subordonnés remboursables par devise, se présente de la façon suivante :

Devises d'émission	Encours	2001	2002	2003	2004	2005	2006 à 2010	Au delà de 2010
Dettes subordonnées et autres titres remboursables :								
• Emis en euros ou dans des monnaies divisionnaires								
– Emis ou convertis en euros	5 502	305	1 506		644	260	1 992	795
– Non convertis en euros :								
▪ Francs Français	154		152				2	
▪ Francs Luxembourgeois	280		81		37	112	50	
▪ Autres monnaies	11						11	

Total des dettes subordonnées et titres remboursables non convertis en euros	445	-	233		37	112	63	-
• Emis dans d'autres monnaies								
▪ Dollar des Etats Unis	2 992		242	161		82	1 809	698
▪ Autres monnaies	62						62	
Total des dettes subordonnées et autres titres remboursables	9 001	305	1 981	161	681	454	3 926	1 493

NOTE 19 - DETTES SUBORDONNEES (suite)

Emprunts subordonnés perpétuels

En juillet 1984, conformément aux dispositions de la loi du 3 janvier 1983, la BNP SA a émis des titres participatifs, pour un montant de 274 millions d'euros représentés par 1 800 000 titres au nominal de 1 000 francs. L'exercice des bons de souscription de nouveaux titres participatifs a conduit la banque à émettre du 1er au 30 juillet des années 1985 à 1988, 412 761 nouveaux titres au nominal de 1 000 francs et à percevoir une prime d'émission d'un montant de 4 millions d'euros. Ces titres ne sont remboursables qu'en cas de liquidation de la société ; ils peuvent toutefois faire l'objet de rachat par la Banque dans les conditions prévues par la loi.

En octobre 1985, la BNP SA a émis des titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI) pour un montant de 305 millions d'euros. Ces obligations subordonnées "perpétuelles" ne sont remboursables qu'à la liquidation de la société ; leur remboursement ne prend rang qu'après le remboursement de toutes les autres dettes de la société, mais avant celui des titres participatifs émis par la banque. Le Conseil d'administration peut décider de différer leur rémunération lorsque l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes aura constaté qu'il n'existe pas de bénéfice distribuable. La BNP SA a procédé en septembre 1986 à l'émission de nouveaux titres subordonnés à durée indéterminée pour un montant de 500 millions de dollars dont les principales caractéristiques sont identiques à celles des titres émis en francs en 1985.

De 1996 à 1998, la BNP SA a émis des titres perpétuels présentant la particularité de pouvoir être remboursés par anticipation à l'initiative de l'émetteur à partir d'une date fixée dans la notice d'émission mais après accord de la Commission Bancaire (Call options).

Les titres participatifs, les titres subordonnés à durée indéterminée et les titres perpétuels sont éligibles aux fonds propres complémentaires des fonds propres prudentiels tels que définis par les textes internationaux et réglementaires français.

NOTE 20 – FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

L'encours des fonds pour risques bancaires généraux s'élevait à 1 039 millions d'euros au 31 décembre 2000 contre 1 040 millions d'euros au 31 décembre 1999 et 1 038 millions d'euros au 31 décembre 1998.

NOTE 21 - CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

En millions d' euros	Capital	Prime d'émission et d'apport	Plus-value d'apport et écart de réévaluation
Capitaux propres au 01/01/1998	813	3 183	503
Opérations réalisées sur le capital en 1998			
- par offre publique d'échange	7	46	
- autres opérations	12	192	
Effet de la variation des parités monétaires			
- au cours de l'exercice 1998			
- Dépréciation irréversible de certaines monnaies			
Fusion BOW/First Hawaiian			
Autres variations			(26)
Capitaux propres au 31/12/1998 avant affectation du résultat	832	3 421	477
Bénéfice consolidé 1998			
Distribution au titre de l'exercice 1998			
<i>Capitaux propres au 01/01/1999</i>	832	3 421	477
Opérations réalisées sur le capital en 1999 :			
- conversion du capital en euros	41	(41)	
- par offre publique d'échange sur les titres de Paribas SA	918	16 949	
- autres opérations d'augmentation de capital	8	92	
Ecart résultant de l'application de l'article 215 du règlement 99-07 du CRC (1)		(8 712)	
Effet de la variation des parités monétaires en 1999			
Effet des changements de méthodes comptables liés à l'application du règlement 99-07 du CRC			(85)
Autres variations			(13)
Capitaux propres au 31/12/1999 avant affectation du résultat	1 799	11 709	379
Bénéfice consolidé 1999			
Distribution au titre de l'exercice 1999			
Capitaux propres au 1/01/2000	1 799	11 709	379
Ecart résultant de l'application de l'article 215 du règlement 99.07 du CRC aux titres de Paribas acquis préalablement à la fusion		(305)	
Annulation des titres BNP détenus par Paribas lors de la fusion de BNP SA et Paribas SA	(29)	(571)	
Titres de BNP-Paribas SA détenus en application de la 5ème résolution de l'Assemblée Générale mixte du 23 mai 2000 et certificats de valeur garantie autodétenus			
Opérations d'augmentation de capital	22	311	
Emission d'actions de préférence			
Effet de la variation des parités monétaires de l'exercice 2000			
Rachat des minoritaires de Cobepa			
Effet de l'harmonisation des méthodes comptables du sous groupe Paribas avec celles de la société consolidante		(179)	
Autres variations		(3)	(4)
Résultat de la période			
Capitaux propres au 31 décembre 2000 avant affectation du résultat	1 792	10 962	375

(1) En application de l'article 215 du règlement 99-07 du Comité de la Réglementation Comptable, l'écart de première consolidation dégagé sur le groupe Paribas a été déterminé en substituant la valeur des actifs et des passifs constitutifs des capitaux propres de

Paribas telle qu'elle ressortait au 30 septembre 1999 des comptes de cette société retraités aux normes comptables du groupe BNP au prix d'émission des titres BNP remis en échange des titres Paribas reçus.

Ecart de conversion	Autres réserves consolidées et report à nouveau	Elimination de l'auto-contrôle	Total des réserves consolidées et assimilées	Capitaux propres part du groupe	Intérêts hors groupe	Total des capitaux propres consolidés
(119)	4 621		5 005	9 001	744	9 745
				53	(53)	204
				204		
(119)			(119)	(119)	(65)	(184)
39			39	39		39
					438	438
	(12)		(38)	(38)	(3)	(41)
(199)	4 609		4 887	9 140	1 061	10 201
	1 114		1 114	1 114	53	1 167
	(328)		(328)	(328)	(50)	(378)
(199)	5 395		5 673	9 926	1 064	10 990
				17 867	1 577	19 444
				100		100
				(8 712)		(8 712)
131			131	131	154	285
	(183)		(268)	(268)		(268)
	5	(731)	(739)	(739)	58	(681)
(68)	5 217	(731)	4 797	18 305	2 853	21 158
	1 484		1 484	1 484	163	1 647
	(767)		(767)	(767)	(157)	(924)
(68)	5 934	(731)	5 514	19 022	2 859	21 881
				(305)	(344)	(649)
		600	600	-	-	-
		(1 471)	(1 471)	(1 471)		(1 471)
				333		333
					537	537
23			23	23	103	126
					(625)	(625)
				(179)		(179)
	73		69	66	(3)	63
	4 124		4 124	4 124	285	4 409
(45)	10 131	(1 602)	8 859	21 613	2 812	24 425

NOTE 21 - CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES (suite)

OPERATIONS SUR LE CAPITAL REALISEES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Au 1^{er} janvier 1998, le capital de la BNP SA était constitué de 213 244 158 actions ordinaires de 25 francs de nominal.

Augmentations de capital intervenues en 1998

Conformément à la résolution de l'Assemblée Générale Mixte des Actionnaires du 22 mai 1997, le Conseil d'Administration de la BNP a décidé le 13 mai 1998 de procéder à une nouvelle offre publique d'échange des actions de la BNP Intercontinentale contre des actions de la Banque Nationale de Paris. En conséquence, il a été émis 1 702 410 actions nouvelles de 25 francs de nominal, portant jouissance le 1er janvier 1998 en rémunération des actions de la BNP Intercontinentale apportées à l'échange.

En conformité avec l'article 180V de la loi du 24 juillet 1966, le Conseil d'Administration du 4 mars 1998 a décidé, en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Mixte du 21 mai 1996, de proposer une souscription d'actions de la Banque Nationale de Paris réservée aux adhérents du plan d'épargne d'entreprise par l'intermédiaire du fonds commun de placement "BNP Actionnariat". A ce titre, 1 280 000 actions de 25 francs de nominal ont été souscrites par le fonds commun de placement "BNP Actionnariat" pour compte des adhérents au plan d'épargne d'entreprise.

En outre, le capital a été augmenté de 2 176 932 actions nouvelles en rémunération des actionnaires ayant opté pour le paiement du dividende distribué en actions, de 7 141 actions nouvelles souscrites par les salariés dans le cadre du plan d'options de souscription d'actions.

Au 31 décembre 1998, le capital de la BNP SA était constitué de 218 410 671 actions de 25 francs de nominal entièrement libérées.

Enfin, dans le cadre du plan d'options de souscription d'actions, 78 129 actions portant jouissance au 1er janvier 1998 ont été souscrites par les salariés durant l'exercice 1998. L'augmentation de capital correspondante a été effectuée en date du 5 janvier 1999.

Augmentations de capital intervenues en 1999

Conformément à la résolution de l'Assemblée Générale mixte des actionnaires du 13 mai 1998, le Conseil d'Administration de la Banque Nationale de Paris a décidé le 9 décembre 1998 de procéder à la conversion en Euro du capital de la Banque Nationale de Paris dont la valeur nominale de l'action s'établit désormais à 4 euros. Cette dernière valeur résultant de l'arrondi à l'euro immédiatement supérieur au résultat de la conversion de la valeur nominale en francs (25 F), il a été procédé le 5 janvier 1999 à une augmentation du capital social d'un montant correspondant à la somme des arrondis (1,2382 francs par action), soit 270.550.311,26 francs (41 millions d'euros) prélevés sur le poste « Prime d'émission ».

En échange des titres de la société Paribas SA reçus à l'issue des offres publiques d'échange intervenues en août et en novembre 1999 (cf. ci-dessous) la Banque Nationale de Paris a créé 229 490 050 actions nouvelles d'un montant nominal de 4 euros portant jouissance au 1^{er} janvier 1999.

En conformité avec l'article 180V de la loi du 24 juillet 1966, le Conseil d'Administration du 26 février 1999 a décidé, en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Mixte du 13 mai 1998, de proposer une souscription d'actions de la Banque Nationale de Paris réservée aux adhérents du plan d'épargne d'entreprise par l'intermédiaire du fonds commun de placement "BNP ACCUEIL". A ce titre, 1 507 499 actions de 4 euros de nominal ont été souscrites par le fonds commun de placement "BNP ACCUEIL" pour compte des adhérents au plan d'épargne d'entreprise. Le capital a également été augmenté de 180 395 actions nouvelles portant jouissance au 1^{er} janvier 1999 au titre de l'exercice des options de souscription d'actions consenties aux salariés.

Au 31 décembre 1999, le capital de la BNP SA est constitué de 449.666.744 actions de 4 euros de nominal entièrement libérées.

En outre, dans le cadre du plan d'options de souscription d'actions, 462.750 actions nouvelles d'un montant nominal de 4 euros portant jouissance au 1^{er} janvier 1999 ont été souscrites pour les salariés durant l'exercice 1999. L'augmentation de capital correspondante a été effectuée en date du 26 janvier 2000.

Opérations intervenues sur le capital en 2000

Réduction de capital

Conformément à la résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2000 ayant approuvé la fusion entre la Banque Nationale de Paris et la société Paribas avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2000, il a été procédé à l'annulation par réduction de capital de 7 053 612 actions BNP que détenait la société Paribas.

Augmentation de capital

En conformité avec l'article 180-V de la loi du 24 juillet 1966, le Conseil d'Administration du 7 mars 2000 a décidé en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Mixte du 13 mai 1998, de proposer une souscription d'actions de BNP Paribas réservée aux adhérents du plan d'épargne d'entreprise par l'intermédiaire du fonds commun de placement "BNP-Paribas Accueil". A ce titre, 4 821 403 actions de 4 euros de nominal ont été souscrites par le Fonds Commun de Placement "BNP-Paribas Accueil" pour compte des adhérents au plan d'épargne d'entreprise. Le capital a également été augmenté de 167 430 actions nouvelles portant jouissance respectivement au 1^{er} janvier 1999 pour 65 790 actions et au 1^{er} janvier 2000 pour 101 640 actions, au titre de l'exercice des options de souscription d'actions consenties aux salariés.

Au 31 décembre 2000, le capital de BNP-Paribas est constitué de 448 064 715 actions de 4 Euros entièrement libérées.

En outre dans le cadre du plan d'option de souscription d'actions, 141 340 actions nouvelles d'un montant nominal de 4 euros portant jouissance au 1^{er} janvier 2000 ont été émises au cours du deuxième semestre 2000. L'augmentation de capital correspondante a été effectuée en date du 29 janvier 2001.

CONSTITUTION DES PRIMES D'EMISSION ET DES PRIMES ET PLUS-VALUE D'APPORT

En 1998, les primes d'émission ont été augmentées des primes résultant de l'émission des actions BNP remises, d'une part en échange des actions de la BNP Intercontinentale, et d'autre part en rémunération des actionnaires ayant opté pour le paiement du dividende en actions et des salariés ayant souscrit à l'augmentation du capital qui leur était réservée. Ces primes d'émission se sont élevées respectivement à 46 millions d'euros après imputation de l'écart d'acquisition lié à l'opération d'échange et à 192 millions d'euros pour les titres souscrits par les actionnaires et les salariés.

En 1999, les primes d'émissions ont été réduites de 41 millions d'euros du fait de la conversion du capital social de la BNP SA en euro et augmentées de 91 millions d'euros en raison de l'émission des actions BNP remises aux salariés bénéficiaires de plans d'options de souscription d'actions et des actions souscrites par les salariés dans le cadre des augmentations de capital qui leur étaient réservées.

Les primes d'émission ont, en outre, été augmentées de 16 949 millions d'euros en rémunération des titres émis par la Banque Nationale de Paris pour rémunérer les titres de la société Paribas SA reçus à l'issue des Offres Publiques d'Echanges intervenues en 1999 (cf ci-dessous).

Durant l'exercice 2000, les primes d'émission ont été augmentées de 311 millions d'euros en raison de l'émission des actions BNP remises aux salariés bénéficiaires de plans d'options de souscription d'actions et des actions souscrites par les salariés dans le cadre des augmentations de capital qui leur étaient réservées. Elles ont été réduites de 571 millions d'euros en raison de l'annulation des actions BNP détenues par la société Paribas à la date de l'opération de fusion entre la Banque Nationale de Paris et la société Paribas.

La plus-value d'apport, d'un montant net de 291 millions d'euros, résulte des opérations de restructuration du patrimoine immobilier que la BNP a réalisées avec sa filiale la Compagnie Immobilière de France en 1991 et 1992. La plus-value d'apport attachée aux éléments amortissables est reprise au compte de résultats afin de compenser l'amortissement complémentaire résultant de la nouvelle valeur des actifs apportés. Le montant de la plus-value d'apport tient compte au 31 décembre 1997 d'une correction de valeur des actifs apportés de 420 millions d'euros (notes 1 et 10) effectuée durant l'exercice 1997 dans un contexte de baisse du marché immobilier désormais jugé durable.

ACTIONS DE PREFERENCE EN DEVISES

En décembre 1997, le groupe a effectué une nouvelle émission de 500 millions de dollars d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote ("preferred shares"). Cette émission non dilutive sur les actions ordinaires de BNP Paribas a été effectuée par l'intermédiaire de la filiale BNP US Funding LLC contrôlée de façon exclusive par le groupe. Les actions, qui ont la forme de titres perpétuels non cumulatifs, offrent à leurs souscripteurs un revenu fixe de 7,738 % durant dix ans. A l'issue de cette période, les titres pourront être remboursés au pair à l'initiative de l'émetteur à chaque fin de trimestre civil ; tant que ce remboursement ne sera pas intervenu, le dividende servi sera indexé sur le Libor. Les capitaux souscrits par le biais de cette émission sont repris dans la rubrique "Intérêts minoritaires"; la rémunération correspondante est reprise sous l'intitulé "Intérêts minoritaires" au compte de résultat.

Une nouvelle émission de 500 millions de dollars a été effectuée en octobre 2000, par l'intermédiaire de la filiale BNP Paribas Capital Trust contrôlée de façon exclusive par le groupe. Elle est de même nature que la précédente et offre à leur souscripteur un revenu fixe de 9,003 %

OPERATION PUBLIQUE D'ECHANGE SUR LES ACTIONS DE PARIBAS

Résultat des offres publiques d'échange sur les actions de Paribas

La Banque Nationale de Paris a présenté le 9 mars 1999 une offre publique d'échange portant sur les actions émises par la société Paribas SA, modifiée le 8 juillet 1999. Cette offre clôturée le 13 août 1999 et proposant 29 actions BNP plus 13 certificats de valeur garantie (CVG) pour 20 actions Paribas a été suivie d'une offre publique d'échange simplifiée entre le 1^{er} et le 21 octobre 1999 proposant 29 actions BNP pour 20 actions Paribas.

NOTE 21 - CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES (suite)

OPERATION PUBLIQUE D'ECHANGE SUR LES ACTIONS DE PARIBAS (suite)

Résultat des offres publiques d'échange sur les actions de Paribas

A l'issue de ces deux offres la BNP a recueilli respectivement 106 640 080 et 51 628 920 actions Paribas représentant 96,26 % de son capital et émis 229 490 050 actions (respectivement 154 628 116 actions au prix d'émission de 74,40 euros et 74 861 934 actions au prix d'émission de 85,00 euros) et 69 316 052 CVG donnant droit à leurs titulaires pour chaque CVG détenu le 1^{er} juillet 2002 et dans la limite de 20 euros par CVG, au versement d'une somme en euros égale à la différence, si celle-ci est positive, entre 100 euros et le cours de référence de l'action BNP-Paribas. Ce cours de référence sera égal à la moyenne pondérée par les volumes et arrondie à la première décimale la plus proche, des cours de clôture de bourse de l'action BNP-Paribas à la Bourse de Paris, au cours des 20 jours de bourse précédant le 1^{er} juillet 2002 au cours desquels l'action BNP-Paribas aura été cotée.

La BNP a, au cours du 4^{ème} trimestre 1999, acquis 425 100 actions Paribas au titre de l'engagement de garantie de parité d'échange pris lors de l'opération publique d'échange à l'égard des salariés de Paribas titulaires de plans d'options d'achat ou de souscription d'actions Paribas portant ainsi sa participation dans le capital de cette société à 96,48 % au 31 décembre 1999. A ce titre la BNP a acquis 231 097 actions Paribas supplémentaires. Entre le 1^{er} janvier et le 23 mai 2000, date de la fusion de BNP SA avec Paribas SA.

La BNP a lancé le 10 novembre 1999 une Offre Publique de Retrait visant les actions Paribas, ouverte du 18 au 31 janvier 2000 et suivie d'un retrait obligatoire intervenu le 1^{er} février 2000 à l'issue desquelles la BNP détenait 164 536 561 actions, soit la totalité des titres en circulation à cette date.

Traitement de l'opération publique d'échange sur les actions de Paribas

Les actifs, passifs et éléments de hors bilan du groupe Paribas sont consolidés selon les dispositions prévues par l'article 215 du règlement 99-07 du Comité de la Réglementation Comptable pour la valeur historique qui était la leur au 30 septembre 1999 de ses comptes retraitée aux normes comptables du groupe consolidant.

Les retraitements d'harmonisation de normes comptables opérés ont conduit à réduire les capitaux propres de Paribas au 30 septembre 1999 de 873 millions d'euros nets d'impôt dont 694 millions d'euros enregistrés au 31 décembre 1999 et 179 millions d'euros en 2000. Ces retraitements portent principalement sur les méthodes de valorisation des contrats d'échange de taux d'intérêt en position isolée gérés dans une perspective de moyen et long terme et des portefeuille de transactions (détermination des risques de contreparties et des coûts administratifs attachés aux contrats d'échange de taux d'intérêt ; valorisation des risques attachés aux instruments dérivés de taux d'intérêt, d'actions, d'indices, de change et de crédit et aux positions sur obligations convertibles).

En outre, certains engagements sociaux et de prévoyance, en particulier liés aux engagements de retraite et de préretraite existant tant en France qu'à l'étranger, ont été provisionnés conformément aux règles appliquées par le groupe consolidant.

Enfin, les règles applicables, au sein du groupe consolidant, au provisionnement des risques pays et des risques de crédit aux Etats-Unis ont été étendues aux en-cours correspondant du groupe Paribas.

L'écart résultant de la première consolidation du groupe Paribas corrigé des retraitements des opérations d'harmonisation de normes comptables a été imputé à hauteur de 9 196 millions d'euros (8 712 millions d'euros au 31 décembre 1999) sur la prime d'émission attachée aux actions créées en rémunération des titres apportés par les actionnaires de Paribas.

ACTIONS EMISES PAR BNP-PARIBAS DETENUES PAR LE GROUPE

En application de la cinquième résolution des Assemblées Générales Mixtes du 4 mai 1999 et du 23 mai 2000 BNP-Paribas a été autorisée à réaliser un programme de rachat d'actions n'excédant pas 10 % du nombre d'actions composant le capital social en vue de la régularisation des cours, de l'attribution ou de la cession des actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise, de l'annulation ultérieure des actions, d'une cession, d'un échange ou de tout autre transfert, ou encore en vue de la mise en œuvre d'une politique de gestion patrimoniale et financière.

Les actions émises par la BNP SA et détenues par Paribas SA (7.053.612 actions) à la date de fusion entre les deux sociétés ont fait l'objet d'une annulation par réduction du capital.

NOTE 21 - CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES (suite)

ACTIONS ET CERTIFICATS DE VALEUR GARANTIE EMIS PAR BNP-PARIBAS DETENUES PAR LE GROUPE (suite)

Au 31 décembre 2000, le Groupe BNP-Paribas détenait 20 210 746 actions BNP Paribas représentant 1 782 millions d'euros dont 17 159 476 actions BNP Paribas représentant 1 519 millions d'euros ont été portées en réduction des capitaux propres.

En outre, la BNP avait au 31 décembre 2000 racheté sur le marché 17 108 588 CVG au prix moyen de 4,84 euros représentant 82,9 millions d'euros (au 31 décembre 1999, 1 004 894 CVG au prix moyen de 4,37 euros représentant 4,4 millions d'euros) qui ont été portés en réduction des capitaux propres. Le montant de l'engagement maximum potentiel relatif aux CVG restant en circulation s'établit, sur la base d'un montant unitaire de 20 euros, à 1 055 millions d'euros (1 362 millions d'euros au 31 décembre 1999) ; leur valeur de marché à cette date s'élevait à 383 millions d'euros soit 7,27 euros par CVG (312 millions au 31 décembre 1999, soit 4,58 euros par CVG).

en millions d'euros	Titres de Participation		Titres de Transaction (note 7)		Titres de Placement		TOTAL	
	nombre de titres	valeur comptable	nombre de titres	valeur comptable	nombre de titres	valeur comptable	nombre de titres	valeur comptable
Actions détenues par :								
- BNP SA	13 605	1			45 000	4	58 605	5
- PARIBAS SA	7 053 612	599					7 053 612	599
- filiales de PARIBAS SA	1 478 450	126					1 478 450	126
- filiales de BNP SA			156 471	63			156 471	63
Actions détenues au 31/12/1999	8 545 667	726	156 471	63	45 000	4	8 747 138	793
Annulation des actions détenues par PARIBAS SA	- 7 053 612	- 599					- 7 053 612	- 599
Acquisitions effectuées en application de la cinquième résolution des AGM	15 668 408	1 392					15 668 408	1 392
Autres mouvements	- 987	-	2 894 799	200	- 45 000	- 4	2 848 812	196
Actions détenues au 31/12/2000	17 159 476	1 519	3 051 270	263	-	-	20 210 746	1 782
Certificats de valeur garantie détenus au 31/12/2000	17 108 588	83					17 108 588	83

NOTE 22 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

En millions d' euros, au 31 décembre	2000	1999	1998
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNES ET RECUS			
Engagements de financement donnés :			
Aux établissements de crédit	13 085	8 394	5 162
A la clientèle			
– Ouverture de crédits confirmés			
• Ouvertures de crédits documentaires	14 978	10 050	4 038
• Autres ouvertures de crédits confirmés	63 868	60 399	45 084
– Autres engagements en faveur de la clientèle	42 241	42 948	13 406
	121 087	113 397	62 528
Total des engagements de financement donnés	134 172	121 791	67 690
Accords de refinancement (lignes "stand-by") reçus :			
Des établissements de crédit	4 880	11 121	3 601
De la clientèle	1 745	112	190
	6 625	11 233	3 791
ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNES ET RECUS			
Engagements de garantie donnés :			
D'ordre d'établissements de crédit			
– Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	1 361	1 622	796
– Autres garanties	6 593	3 621	1 908
	7 954	5 243	2 704
D'ordre de la clientèle			
– Cautions, avals et autres garanties			
• Cautions immobilières	1 251	945	795
• Cautions administratives et fiscales	6 142	3 961	3 840
• Autres garanties	9 332	8 039	7 921
– Autres garanties d'ordre de la clientèle	35 392	38 775	16 343
	52 117	51 720	28 899
Total des engagements de garantie donnés	60 071	56 963	31 603
Engagements de garantie reçus :			
Des établissements de crédit	12 506	20 492	6 263
De la clientèle			
– Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	6 922	7 018	6 294
– Garanties reçues de la clientèle financière	154	272	794
– Autres garanties reçues	20 319	12 252	9 997
	27 395	19 542	17 085
Total des engagements de garantie reçus de la clientèle	27 395	19 542	17 085
Total des engagements de garantie reçus	39 901	40 034	23 348
ENGAGEMENTS SUR TITRES HORS BILAN			
Titres à recevoir	8 549	10 156	5 933
Titres vendus à réméré à recevoir (a)	156	80	23
	8 705	10 236	5 956
Total des titres à recevoir	8 705	10 236	5 956
Total des titres à livrer	9 327	12 725	8 604

(a) La réception de ces titres est conditionnée à l'exercice de l'option.

NOTE 23 - OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

Les engagements sur instruments financiers à terme sont contractés sur différents marchés pour des besoins de couverture spécifique ou globale des actifs et des passifs et de gestion de positions.

En millions d'euros, au 31 décembre	2000			1999		
	Opérations contractées à titre de couverture	Opérations contractées au titre de gestion de positions	Total	Opérations contractées à titre de couverture	Opérations contractées au titre de gestion de positions	Total
Opérations fermes	1 113 576	5 779 264	6 892 840	480 204	5 205 568	5 685 772
Opérations sur marchés organisés	104 686	1 711 359	1 816 045	103 595	1 424 448	1 528 043
- contrats de taux	92 921	1 320 785	1 413 706	81 657	1 220 253	1 301 910
- contrats de change	9 458	374 308	383 766	20 530	189 671	210 201
- actifs financiers	2 307	16 266	18 573	1 408	14 524	15 932
Opérations de gré à gré	1 008 890	4 067 905	5 076 795	376 609	3 781 120	4 157 729
- Accords de taux futurs	6 902	137 490	144 392	15 507	241 661	257 168
- Sw aps de taux	122 225	3 656 707	3 778 932	101 587	3 022 479	3 124 066
- Sw aps de devises	259 771	237 763	497 534	72 056	470 226	542 282
- Sw aps cambistes	182 607	21 172	203 779	185 825	37 773	223 598
- Autres contrats à terme	437 385	14 773	452 158	1 634	8 981	10 615
Opérations conditionnelles	56 058	1 343 003	1 399 061	34 048	1 658 020	1 692 068
Opérations sur marchés organisés	18 160	358 588	376 748	6 362	686 027	692 389
Options de taux	4 674	105 814	110 488	24	98 504	98 528
- achetées	4 335	4 873	9 208	12	35 097	35 109
- vendues	339	100 941	101 280	12	63 407	63 419
Options de change		618	618		24 510	24 510
- achetées		309	309		11 889	11 889
- vendues		309	309		12 621	12 621
Autres options	13 486	252 156	265 642	6 338	563 013	569 351
- achetées	9 436	145 887	155 323	2 067	264 194	266 261
- vendues	4 050	106 269	110 319	4 271	298 819	303 090
Opérations de gré à gré	37 898	984 415	1 022 313	27 686	971 993	999 679
Contrats de taux plafonds et planchers	8 473	524 953	533 426	11 295	419 945	431 240
- achetés	7 355	280 289	287 644	6 266	202 166	208 432
- vendus	1 118	244 664	245 782	5 029	217 779	222 808
Sw options et options (taux, change et autres)	29 425	459 462	488 887	16 391	552 048	568 439
- achetés	15 196	222 308	237 504	8 871	257 205	266 076
- vendus	14 229	237 154	251 383	7 520	294 843	302 363
Total des opérations sur instruments financiers à terme	1 169 634	7 122 267	8 291 901	514 252	6 863 588	7 377 840

Les montants nominaux des contrats recensés dans ce tableau ne constituent qu'une indication de volume de l'activité du groupe sur les marchés d'instruments financiers et ne reflètent pas les risques de marchés attachés à ces instruments.

NOTE 23 - OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME (suite)

EVALUATION DU RISQUE DE CONTREPARTIE

Le risque de contrepartie attaché aux instruments financiers à terme utilisés par le Groupe BNP est estimé selon la méthodologie retenue pour le calcul des ratios prudentiels européens et internationaux au 31 décembre 1998. A ce titre, il tient compte de l'effet des contrats de compensation en vigueur à cette date.

La compensation est une technique utilisée par la banque qui vise à atténuer le risque de contrepartie lié aux opérations sur les produits dérivés. Le principal mode de compensation appliqué par la banque est la compensation par liquidation qui permet, en cas de défaillance de la contrepartie, de mettre fin à toutes les opérations à leur valeur du marché actuelle, puis de faire la somme de toutes ces valeurs, positives et négatives, pour obtenir un seul montant (net) à payer à la contrepartie ou à recevoir de celle-ci. Ce solde (« close-out netting ») peut faire l'objet d'une garantie (« collatéralisation ») consentie sous forme de nantissement d'espèces, de titres ou de dépôts.

La banque a également recours à la compensation des règlements, qui vise à atténuer le risque de contrepartie découlant du règlement de sommes en devises. Il s'agit ici de la compensation de tous les paiements et encaissements dans la même monnaie qui doivent se faire le même jour entre la banque et une contrepartie. Cette compensation aboutit à un montant unique, dans chaque monnaie, à payer, soit par la banque, soit par la contrepartie.

Les opérations concernées sont traitées conformément à un accord-cadre, bipartite ou multipartite, respectant les principes généraux d'une convention-cadre nationale ou internationale. Les principales formules d'accord bilatéral utilisées sont celles de l'Association Française des Banques (AFB) et, sur le plan international, celles de l'International Swaps and Derivatives Association (« ISDA »). La BNP participe également à Echonetting afin de permettre la compensation multilatérale d'opérations contractées avec les autres participants.

Risques de crédit sur instruments financiers à terme (en millions d'euros)	2000		1999	
	Coût de remplacement positif	Equivalent risques pondérés	Coût de remplacement positif	Equivalent risques pondérés
Risques sur les administrations centrales et assimilés	2 430	-	1 704	-
Risques sur les établissements de crédit situés en zone A (a)	67 035	20 233	27 395	9 921
Risques sur les établissements de crédit situés en zone B (a) et sur la clientèle	18 070	13 183	10 936	7 744
Total avant effet des accords de compensation	87 535	33 416	40 035	17 665
Incidence des accords de compensation (collatéraux)	(58 714)	(18 054)	(21 604)	(6 107)
Total après effet des accords de compensation	28 821	15 362	18 431	11 558

(a) La zone A est constituée des Etats membres de la Communauté Européenne, des autres pays membres de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) à condition que ces pays n'aient pas rééchelonné une dette extérieure souveraine dans les cinq années précédentes, ainsi que des pays qui ont conclu des accords spéciaux de prêt avec le Fonds Monétaire International (FMI) dans le cadre des accords généraux d'emprunt du FMI. La zone B est constituée des autres pays.

Au 31 décembre 2000, l'équivalent risques pondérés déterminé sur les instruments financiers à terme représente 0,27 % de la somme des notionnels pour les seules opérations de gré à gré (à l'exception des ventes d'options) contre 0,25 % au 31 décembre 1999.

La ventilation, selon les cotations de crédit (Standard & Poor's) et les contreparties des instruments financiers à terme de gré à gré et donnant lieu au calcul d'un équivalent risques pondérés au 31 décembre 2000 s'analyse comme suit :

Par cotation de crédit	Equivalent risques pondérés (en %)	Par contrepartie	Equivalent risques pondérés (en %)
AAA – AA	38,2	Etats OCDE	-
A	12,8	Banques OCDE	40,4
BBB BB ou inférieur	49,0	Autres	59,6
TOTAL	100,0	Total	100,0

NOTE 24 - EXPOSITION AU 31 DECEMBRE 2000 DU GROUPE BNP PARIBAS AUX RISQUES DE MARCHE LIES AUX OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS

Des travaux conduits depuis septembre 1999 ont permis d'intégrer l'essentiel du portefeuille de risques de marché de BNP PARIBAS au sein d'un système unique de Valeur en Risque ("modèle interne") à partir du 31 mars 2000. Ce système a fait l'objet d'une validation par la Commission Bancaire.

Le modèle interne est utilisé pour estimer les pertes potentielles qui pourraient apparaître à la suite d'une évolution défavorable des conditions de marché. L'unité de mesure utilisée est le montant de la perte probable ou "Gross Earnings at Risk" (GEaR). Cette mesure prend en compte de nombreuses variables qui sont susceptibles d'induire un changement de valeur des portefeuilles, notamment les taux d'intérêts, les marges de crédit, les cours de change, les prix de différents titres, et leurs volatilités ainsi que les corrélations entre ces variables.

Le système utilise les techniques de simulation les plus récentes et incorpore le traitement de positions non linéaires, ainsi que le risque de volatilité provenant des produits optionnels. Les mouvements quotidiens des différentes variables sont simulés pour estimer les pertes potentielles des activités de marché, dans le cadre d'une hypothèse de conditions normales de ces marchés et de leurs liquidité.

Les Valeurs en Risque ont été établies sur base du modèle interne avec un paramétrage conforme à la méthode du Comité de Bâle d'estimation des montants exposés au risque ("Amendement à l'accord sur les fonds propres pour son extension aux risques de marché") et dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- variation du portefeuille sur une période de détention de 10 jours de trading,
- intervalle de confiance de 99 %, (i.e sur un horizon de 10 jours, les pertes éventuelles devraient être inférieures dans 99 % des cas aux valeurs de GEaR correspondantes).
- données historiques considérées sur une année (260 jours) de trading.

La Valeur en Risque moyenne totale pour la période du 31 mars au 31 décembre 2000 ressort à 128 millions d'euros (avec un minimum de 92 millions d'euros et un maximum de 177 millions d'euros) après prise en compte de l'effet des compensations entre différentes natures de risque (58 ME) ou entre différents secteurs d'activité (88 ME). Elle s'analyse comme suit :

Valeur en Risque (10 jours - 99 %) : analyse par nature de risque

En millions d' euros	31 mars - 31 décembre 2000			31 décembre 2000
	moyenne	minimum	maximum	
Taux d'intérêt	118	80	166	83
Actions	57	36	87	40
Change	5	2	10	5
Matières premières	6	2	14	14
<i>Effets des compensations</i>	- 58			- 49
Total	128			93

NOTE 25 - REGIMES DE RETRAITE ET DE PREVOYANCE

- *Régimes de retraite*

En France et dans la plupart des pays où les sociétés du Groupe exercent leur activité, les engagements au titre des régimes de retraite sont couverts par des cotisations prises en charge au fur et à mesure de leur versement à des organismes de retraite indépendants qui gèrent ensuite le paiement des pensions.

Depuis le 1er janvier 1994 et en vertu d'un accord professionnel présenté en note 1, Le groupe BNP cotise en France à plusieurs organismes nationaux et interprofessionnels de retraites complémentaires.

Les Caisses de Retraites de la BNP et de Paribas versent un complément de pension bancaire au titre des droits acquis au 31 décembre 1993 par les retraités et les salariés en activité à cette date du fait des cotisations versées conjointement à ces organismes avant cette date. Conformément aux recommandations du Code des Assurances, l'évaluation de ce complément s'appuie sur des hypothèses de mortalité issues de la table prospective par génération établie en 1993. Le taux d'actualisation et d'érosion monétaire utilisés au 31 décembre 1999 laissent un différentiel de l'ordre de 3,0 % conforme à la différence observée de manière constante sur longue période entre les taux long terme et l'inflation.

Les ressources de la Caisse de Retraites de la BNP sont constituées des réserves libres ou progressivement libérables de la Caisse (95 millions d'euros environ au 31 décembre 1999) et des contributions annuelles conventionnellement versées par BNP en France et plafonnées à 4 % de la masse salariale. De plus, un fonds pour risques bancaires généraux a été constitué par souci de prudence en 1993 pour tenir compte du risque démographique général traité par l'accord professionnel conclu en septembre 1993 (notes 1 et 20).

La Caisse de Retraites de Paribas dispose de réserves (142 millions d'euros environ au 31 décembre 1999) excédant les engagements de la Caisse.

Paribas SA et BNP SA ont signé respectivement en 1994 et 1997 des accords mettant en place des retraites par capitalisation. Au moment de leur départ en retraite les salariés de BNP SA et de Paribas SA bénéficieront ainsi d'une rente venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

- *Dispositifs de prévoyance et de cessation d'activité et autres avantages liés à la retraite*

Le personnel des différentes sociétés du Groupe bénéficie de régimes de prévoyance conventionnels ou contractuels prenant diverses formes tels que des indemnités de départ à la retraite ou des gratifications pour ancienneté de service. En outre, la banque favorise en France le départ volontaire ou en préretraite des salariés répondant à certains critères d'éligibilité. Enfin, diverses sociétés du groupe ont mis en place des plans de retraite supplémentaires à prestations définies.

En règle générale, ces engagements font l'objet d'une évaluation actuarielle selon une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière (méthode dite des unités de crédit projetées) afin de déterminer l'ensemble de la charge correspondant aux prestations restant à verser aux préretraités et le cas échéant aux retraités et celles acquises par les salariés.

Les hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires ainsi que les taux d'actualisation (taux du marché à long terme) et d'érosion monétaire tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays ou société du Groupe. En France, les hypothèses de mortalité retenues s'appuient sur la table-vie 1988-1990 adaptée à la profession bancaire.

Au 31 décembre 2000, le taux d'actualisation retenu en France et le taux d'érosion monétaire estimé sont homogènes avec ceux utilisés pour l'évaluation des risques liés au complément de pension bancaire.

Les charges liées aux plans de départ volontaire et aux départs en préretraite font l'objet de provisions au titre des personnels en activité susceptibles d'en bénéficier dès lors que le plan concerné a fait l'objet d'un accord ou d'une proposition d'accord paritaire.

NOTE 26 – INTERETS ET PRODUITS ET CHARGES ASSIMILES

Charges d'exploitation			Produits d'exploitation			Produits (charges) nets			
2000	1999	1998	2000	1999	1998		2000	1999	1998
(19 997)	(10 834)	(8 592)	16 937	9 424	7 885	Etablissements de crédit (note 27)	(3 060)	(1 410)	(707)
(5 784)	(4 065)	(4 158)	14 026	9 454	8 354	Clientèle (note 28)	8 242	5 389	4 196
(4 536)	(2 459)	(1 719)	5 820	3 235	2 380	Crédit bail	1 284	776	661
(5 507)	(3 270)	(2 687)				Dettes représentées par un titre	(5 507)	(3 270)	(2 687)
			2 997	2 300	2 067	Obligations et autres titres à revenu fixe (note 29)	2 997	2 300	2 067
(35 824)	(20 628)	(17 156)	39 780	24 413	20 686	Total des intérêts et produits (charges) assimilés	3 956	3 785	3 530

NOTE 27 - PRODUITS ET CHARGES SUR OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Charges d'exploitation			Produits d'exploitation			Produits (charges) nets			
2000	1999	1998	2000	1999	1998	En millions d' euros	2000	1999	1998
(14 007)	(8 240)	(7 393)	10 861	6 922	6 791	Intérêts sur comptes à vue, prêts et emprunts interbancaires	(3 146)	(1 318)	(602)
(5 990)	(2 594)	(1 199)	6 049	2 495	1 080	Intérêts sur titres reçus (donnés) en pension livrée	59	(99)	(119)
			27	7	14	Intérêts sur prêts subordonnés à terme	27	7	14
(19 997)	(10 834)	(8 592)	16 937	9 424	7 885	Total des produits (charges) sur opérations avec les établissements de crédit	(3 060)	(1 410)	(707)

NOTE 28 - PRODUITS ET CHARGES SUR OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

Charges d'exploitation			Produits d'exploitation			En millions d'euros	Produits (charges) nets		
2000	1999	1998	2000	1999	1998		2000	1999	1998
(5 029)	(3 800)	(3 742)	13 402	9 128	7 873	Intérêts : produits sur créances et charges sur comptes créditeurs de la clientèle	8 373	5 328	4 131
(755)	(265)	(416)	617	319	477	Intérêts sur titres reçus (donnés) en pension livrée	(138)	54	61
			7	7	4	Intérêts sur prêts subordonnés	7	7	4
(5 784)	(4 065)	(4 158)	14 026	9 454	8 354	Produits (charges) sur opérations avec la clientèle	8 242	5 389	4 196

NOTE 29 - REVENUS DES PORTEFEUILLES-TITRES

En millions d'euros	2000	1999	1998
Revenus sur obligations et autres titres à revenu fixe			
Titres de placement	964	592	420
Titres d'investissement	1 449	1 348	1 311
Revenus des titres de développement industriel relevant de la gestion collective des Codevi	199	204	204
Produits sur opérations de couverture sur instruments de taux d'intérêt et divers	385	156	132
Total des revenus sur obligations et autres titres à revenu fixe	2 997	2 300	2 067
Revenus des portefeuilles-titres à revenu variable			
Titres de placement	45	32	5
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	119	74	72
Titres de participation et parts dans les entreprises liées non consolidées	227	69	51
Total des revenus des portefeuilles titres à revenu variable	391	175	128
<i>Total des revenus des portefeuilles-titres</i>	3 388	2 475	2 195

NOTE 30 – COMMISSIONS NETTES

En millions d' euros	Net		
	2000	1999	1998
Sur opérations de trésorerie et interbancaires	189	125	128
Sur opérations avec la clientèle	1 363	933	689
Sur opérations sur titres	(32)	(57)	(45)
Sur opérations de change et d'arbitrage	74	214	249
Sur engagements sur titres	328	86	96
Sur instruments financiers à terme	(267)	(71)	(51)
Sur titres gérés ou en dépôt :			
Droits de garde	265	123	96
Gestion des organismes de placements collectifs de valeurs mobilières	809	307	228
Gestion des portefeuilles-titres clientèle	132	62	35
Autres commissions sur titres gérés ou en dépôt	45	13	9
Total des commissions perçues sur titres gérés ou en dépôt	1 251	505	368
Sur opérations sur titres pour le compte de la clientèle :			
Pour l'achat ou la vente de titres	704	397	211
Pour le placement ou le rachat de titres émis par les organismes de placements collectifs de valeurs mobilières	366	116	64
Autres commissions sur titres	184	127	42
Total des commissions perçues sur opérations sur titres pour le compte de la clientèle	1 254	640	317
Sur autres commissions :			
Sur activité d'assistance et de conseil	373	215	86
Sur moyens de paiement	453	382	355
Sur autres services financiers	(929)	(145)	25
Sur récupérations de frais	88	83	78
Sur produits accessoires	141	92	96
Sur produits sur opérations diverses de banque	160	196	166
Total des autres commissions	286	823	806
Total des commissions perçues sur prestations de services financiers	2 791	1 968	1 491
TOTAL DES COMMISSIONS	4 446	3 198	2 557

L' ensemble des commissions représente 27,3 % du Produit Net Bancaire en 2000 contre 31,3 % en 1999 et 33,8 % en 1998.

NOTE 31 – MARGE TECHNIQUE ET FINANCIERE DES ENTREPRISES D'ASSURANCE

En millions d'euros, au 31 décembre	2000	1999	1998
Primes	9 174	4 842	2 997
Produits nets des placements financiers	2 315	2 300	1 473
Charges de prestations (y compris variation de provisions)	(10 252)	(6 601)	(4 379)
Autres produits (charges) nets techniques	8	21	(18)
Marge technique et financière des entreprises d'assurance^(a)	1 245	562	73

Les éléments de la marge technique et financière sont présentés ci-dessus après élimination des éléments internes au groupe et net de réassurance

Les primes brutes se sont élevées pour l'exercice 2000 à 9 369 millions d'euros (4 988 millions d'euros en 1999 et 3 007 millions d'euros en 1998).

(a) Conformément à la nomenclature des entreprises d'assurance, la contribution des filiales d'assurance du Groupe à la marge technique et financière est la suivante :

En millions d'euros, au 31 décembre 2000	NATIOVIE	CARDIF	AUTRES SOCIETES	TOTAL
Résultat technique net d'Assurance-Vie	59	25	(1)	83
Résultat technique net d'Assurance Non-Vie	(2)	42	25	65
Réintégration des frais de gestion	283	638	39	960
Reclassements financiers	94	74	1	169
Sous-total	434	779	64	1 277
Elimination des opérations internes	(97)	66	(1)	(32)
Contribution nette à la marge technique et financière	337	845	63	1 245

NOTE 32 - FRAIS DE PERSONNEL

En millions d' euros	2000	1999	1998
Salaires et traitements	4 398	2 670	2 044
Charges sociales :			
Indemnités de départ à la retraite et charges de retraite	323	362	197
Autres charges sociales	1 026	655	586
Total des charges sociales	1 349	1 017	783
Intéressement et participation des salariés :			
Intéressement des salariés	99	48	31
Participation des salariés	103	126	94
Total de l'intéressement et de la participation des salariés	202	174	125
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	301	179	161
Total des frais de personnel	6 250	4 040	3 113

NOTE 33 - PLANS D'OPTIONS D'ACHAT ET DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

1) OPTIONS DE SOUSCRIPTIONS D'ACTIONS ATTRIBUEES PAR LA BNP

Entre 1990 et 1999 l'Assemblée Générale de la BNP a autorisé le Conseil d'Administration à attribuer des options de souscription d'actions émises par la BNP SA selon différents plans dont les caractéristiques sont reprises dans le tableau suivant :

Année du plan	Date de l'AGE autorisant le plan	Date du Conseil d'Administration fixant les modalités du plan	Nombre de bénéficiaires	Nombre total d'actions susceptibles d'être souscrites	Date de départ d'exercice des options	Date d'expiration des options	Prix d'exercice (en euros)	Nombre d'options levées ou caduques au 31/12/99	Options restant à lever au 31/12/00
1994	14 déc. 1993	23 mars 1994	135	803 000	24 mars 1996	23 mars 2001	32,32	752 785	50 215
1995	14 déc. 1993	22 mars 1995	128	215 500	23 mars 1997	22 mars 2002	33,23	138 010	77 490
1996	14 déc. 1993	21 mai 1996	140	1 031 000	22 mai 1998	21 mai 2003	29,73	177 500	854 000
1997	14 déc. 1993	22 mai 1997	64	238 000	23 mai 2002	22 mai 2007	36,89		238 000
1998	14 déc. 1993	13 mai 1998	259	1 037 000	14 mai 2003	13 mai 2008	74,55		1 037 000
1999	13 mai 1998	3 mai 1999	112	335 000	4 mai 2004	3 mai 2009	75,28		335 000
	13 mai 1998	22 déc. 1999	642	2 532 000	23 déc. 2004	22 déc. 2009	90,32	83 000	2 449 000
2000	13 mai 1998	7 avril 2000	1 214	877 100	8 avril 2005	7 avril 2010	85,00	34 150	842 950

Les plans de décembre 1999 et d'avril 2000, attribués par la BNP, ont concerné les collaborateurs Paribas et BNP.

En 2000, les membres du Comité Exécutif n'ont pas bénéficié d'attribution d'options. Le nombre d'options qu'ils détiennent au 31 décembre 2000 est de 1 969 558.

NOTE 33 - PLANS D'OPTIONS D'ACHAT ET DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS (suite)

2) OPTIONS DE SOUSCRIPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS ATTRIBUEES PAR L'EX-GROUPE PARIBAS ET SES FILIALES

Année du plan	Société d'origine	Date de l'AGE autorisant le plan	Date du Directoire fixant les modalités du plan	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options attribuées et ajustées (1)	Date de départ d'exercice des options (2)	Date d'expiration des options	Prix d'exercice (en euros) ajusté (1)	Nombre d'options levées ou caduques ajustées au 31/12/00 (1)	Options ajustées restant à lever au 31/12/00 (1)
1994	B. PARIBAS	19/05/1994	02/12/1994	186	415 608	01/04/1997	02/12/2002	42,68	361 571	54 037
	C.B.	17/03/1993	11/10/1994	105	599 659	12/10/1999	10/10/2002	24,26	488 638	111 021
	CARDIF	26/04/1993	17/11/1994	20	103 356	18/11/1999	16/11/2002	30,83	62 423	40 933
1995	C.F.P.	27/05/1992	29/03/1995	29	169 650	29/03/1998	29/03/2003	28,49	74 058	95 592
	C.F.P.	27/05/1992	28/12/1995	341	1 523 515	28/12/1999	28/12/2003	28,81	681 152	842 363
	C.F.P.	27/05/1992	30/10/1995	12	233 450	30/10/1999	30/10/2003	28,60	66 700	166 750
	C.F.P.	27/05/1992	16/11/1995	5	60 900	16/11/1999	16/11/2003	28,60	21 025	39 875
	C.B.	17/03/1993	31/10/1995	104	233 997	01/11/2000	30/10/2003	26,23	36 485	197 512
	C.B.	26/04/1993	16/11/1995	36	123 166	17/11/2000	15/11/2003	20,48	14 954	108 212
1996	C.B.	17/03/1993	05/11/1996	100	293 601	06/11/2001	04/11/2004	29,54	16 065	277 536
	C.B.	26/04/1993	21/11/1996	35	93 451	22/11/2001	20/11/2004	37,22	6 025	87 426
1997	C.F.P.	27/05/1992	20/01/1997	526	2 433 825	20/01/2002	20/01/2005	36,80	984 625	1 449 200
	C.F.P.	27/05/1992	07/07/1997	4	36 250	07/07/2002	07/07/2005	41,42	24 650	11 600
	C.B.	26/04/1997	30/09/1997	149	289 319	01/10/2002	29/09/2005	41,94	5 605	283 714
	C.F.P.	25/04/1997	26/12/1997	319	2 994 250	26/12/2002	26/12/2005	49,94	1 047 986	1 946 264
1998	PARIBAS	11/05/1998	17/11/1998	975	3 410 110	17/11/2003	17/11/2006	43,42	1 360 263	2 049 847
1999	PARIBAS	24/04/1997	04/05/1999	1	14 500	04/05/2004	04/05/2007	67,83	0	14 500
FILIALES DE PARIBAS CONSOLIDÉES PAR INTÉGRATION GLOBALE										
1994	CETELEM	24/03/1994	23/11/1994	34	92 323	24/11/1999	22/11/2002	18,69	73 326	18 997
	U.F.B.	18/03/1993	19/10/1994	44	113 025	20/10/1999	18/10/2002	22,90	104 566	8 459
	SAFADECO	05/09/1994	09/09/1994	19	55 998	01/04/1997	09/09/2002	30,49	53 748	2 250
1995	CETELEM	24/03/1994	07/11/1995	79	206 150	08/11/2000	06/11/2003	22,16	42 149	164 001
	U.F.B.	18/03/1993	18/10/1995	32	66 029	19/10/2000	17/10/2003	24,13	19 311	46 719
1996	CETELEM	24/03/1994	04/11/1996	95	226 978	05/11/2001	03/11/2004	32,99	3 636	223 342
	U.F.B.	18/03/1993	16/10/1996	37	94 462	17/10/2001	15/10/2004	29,19	0	94 462
	SAFADECO	05/09/1994	04/01/1996	21	108 000	01/04/1999	04/01/2004	30,64	10 000	98 000
1997	CETELEM	27/03/1997	22/09/1997	117	156 469	23/09/2002	21/09/2005	36,57	5 389	151 080

CB : Compagnie Bancaire **CFP** : Compagnie Financière Paribas

(1) Nombre d'options et prix d'exercice exprimés en actions BNP PARIBAS :

- Pour la Compagnie Bancaire, la Compagnie Financière Paribas et la Banque Paribas, en fonctions des coefficients de conversion suivants :
9 Paribas pour 5 Compagnie Bancaire, 1 Paribas pour 1 Compagnie Financière Paribas, 1 Paribas pour 1 Banque Paribas, 29 BNP Paribas + 13 CVG pour 20 Paribas,
- Pour les filiales de Paribas consolidées par intégration globale (Cetelem et UFB), le nombre d'options et le prix d'exercice sont exprimés en actions BNP Paribas calculées après l'échange :
1,791 Paribas pour 1 Cetelem, 1,45+1,1642 CVG pour 1 Paribas
1,62054 Paribas pour 1 UFB, 1,45+1,0534 CVG pour 1 Paribas

Le prix d'exercice et le nombre des options retenus pour l'élaboration de ce tableau ont été calculés en fonction de la parité avant le 1er juillet 2002.

(2) Il s'agit des dates d'exercice fixées au moment de l'attribution des plans. Toutefois, le traité de fusion BNP PARIBAS a prévu que les bénéficiaires d'options devront désormais respecter la période d'indisponibilité fiscale de 5 ans quelles que soient les dates d'exercice initialement prévues.

NOTE 34 – GAINS NETS SUR ACTIFS IMMOBILISES

En millions d' euros	2000	1999	1998
Titres d'investissement :			
Plus-values de cessions	19	2	-
Moins-values de cessions	(4)		(1)
(Dotations) reprises de provisions		(4)	4
Gains sur titres d'investissement	15	(2)	3
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille :			
Plus values de cessions	810	920	338
Moins-values de cessions	(82)	(195)	(65)
Dotations aux provisions	(54)	(103)	(24)
Reprises de provisions	111	216	87
Gains nets sur titres immobilisés de l' activité de portefeuille	785	838	336
Participations et parts dans les entreprises liées non consolidées			
Plus-values de cessions	1 169	97	179
Moins-values de cessions	(282)	(119)	(48)
Dotations aux provisions	(135)	(60)	(23)
Reprises de provisions	156	157	31
Gains nets sur titres de participations et parts dans les entreprises liées non consolidées	908	75	139
Total des gains nets sur actifs immobilisés	1 708	911	478

NOTE 35 – RESULTAT EXCEPTIONNEL

En millions d' euros	2000	1999	1998
Provision pour réorganisation et cessation d' activités	(117)		(25)
Dotations aux provisions pour charges exceptionnelles liées au passage à la monnaie unique européenne et à l'an 2000	(104)	(32)	(62)
Contribution imposée par le Conseil de la concurrence	(38)		
Dotations aux provisions pour engagements sociaux	(30)	(53)	(3)
Indemnisation aux victimes de l'holocauste	(29)		
Effet de changement de méthode de comptabilisation relative aux commissions	(27)		
Provision et cotisation aux fonds de garantie des dépôts	(3)	(56)	-
Autres charges exceptionnelles nettes	(37)	(15)	(37)
TOTAL DU RESULTAT EXCEPTIONNEL	(385)	(156)	(127)

Les éléments portés en résultat exceptionnel traduisent l'effet en comptabilité d'événements ne relevant pas de l'activité courante des différents métiers du groupe, et dont la présentation au sein des autres agrégats du compte de résultat aurait conduit à une moindre comparabilité des opérations de l'exercice avec celles réalisées durant les exercices de référence.

La cession d'une partie du réseau d'agences effectuée par BNP PARIBAS Espana suppose la réorganisation des activités du groupe en Espagne et la mise en œuvre d'un plan d'adaptation de l'emploi dont les effets ont été provisionnés. En outre, la reprise de la participation de la Dresdner Bank dans certaines filiales communes ont conduit à la réorganisation de leurs fonctions supports et au provisionnement des coûts correspondants. Enfin l'évolution de la stratégie de la banque en Australie ainsi que la filialisation du métier titres et les études préliminaires à l'évolution des structures de certaines activités des pôles Banque Privée et Gestion d'Actifs et Banque de Financement et d'investissement ont conduit le groupe à couvrir les coûts liés aux orientations prises. Au total une provision de 117 millions d'euros a été constituée.

La BNP a procédé à l'évaluation des coûts liés à l'adaptation de ses systèmes de production et d'information à la monnaie unique européenne et au passage de l'An 2000. Le coût global, réestimé à fin 2000, est évalué à environ 467 millions d'euros répartis sur la période comprise entre 1996 et 2002. En application de la doctrine comptable relative au provisionnement des charges que des événements survenus ou en cours rendent probables et nettement précisées quant à leur objet, le Groupe BNP a constitué une provision dès 1996, complétée sur les exercices suivants. Cette provision est destinée à couvrir les coûts d'assistance extérieure non immobilisables engagés dans la perspective d'adapter l'entreprise aux conséquences directes de l'événement exceptionnel que constitue le passage à la monnaie unique européenne. Les charges faisant l'objet d'une provision recouvrent l'adaptation des systèmes d'information et les contributions aux systèmes interbancaires, les coûts de communication et d'aménagements des relations avec la clientèle ainsi que le dispositif de mise en place de l'euro fiduciaire en 2002. Ces coûts, déterminés selon la méthodologie de projet habituellement utilisée par le groupe BNP PARIBAS, ont été encourus pour plus de 60 % au 31 décembre 2000.

Les suppressions de postes de travail provenant d'une part, des investissements informatiques engagés, notamment à l'occasion de l'adaptation des applications à la monnaie unique européenne, et d'autre part, de la mise en œuvre de nouveaux principes d'organisation des centres d'appui technique et des activités de service clientèle dans le réseau ont conduit la banque à constituer une provision de 53 millions d'euros au cours de l'exercice 1999. En 2000 l'actualisation de fonds de pension relatifs à des régimes de retraite à l'étranger a fait l'objet d'une dotation de 30 millions d'euros supplémentaires aux provisions pour engagements sociaux.

NOTE 35 – RESULTAT EXCEPTIONNEL (SUITE)

Un accord intergouvernemental a été conclu entre le Gouvernement de la République Française et le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique afin de compléter les mesures prises pour dédommager les victimes de la Shoah. Dans ce cadre les institutions financières recevant des dépôts ont accepté de participer à diverses mesures d'indemnisation et à la dotation d'une Fondation pour la Mémoire de la Shoah. La banque a constitué une provision de 29 millions d'euros représentant le coût estimé de sa participation au dispositif de dédommagement prévu.

La loi du 25 juin 1999 relative à l'épargne et à la sécurité financière ayant modifié le système de garantie des titres et des dépôts auquel les entreprises exerçant une activité bancaire ou de service d'investissement sont assujetties, le groupe a, en 1999, enregistré une charge de 56 millions d'euros couvrant les cotisations exceptionnelles dues au fonds de garantie au cours des exercices 1999 à 2002.

NOTE 36 - INFORMATIONS SECTORIELLES

- Formation du résultat par pôle à fonds propres normalisés

En millions d'euros au 31 décembre 2000	Produit Net Bancaire	Résultat Brut d'Exploitation	Résultat d'Exploitation	Résultat courant avant impôt
Banque de Détail en France	4 257	1 181	1 024	1 037
Banque de Détail à l'International	1 598	666	492	496
Services Financiers Spécialisés	2 140	756	523	609
Banque de Financement et d'Investissement	6 114	2 577	2 063	2 214
Banque Privée Gestion d'Actifs - Assurances et Titres	2 201	936	899	964
BNP-Paribas Capital	122	53	49	1 037
Autres Activités	(169)	(344)	(366)	352
TOTAL	16 263	5 825	4 684	6 709

- Activité du groupe par zone géographique

En millions d' euros au 31 décembre 2000	Opérations interbancaires et assimilées	Opérations avec la clientèle	Total
Emplois			
France	45 131	119 723	164 854
Autres pays de l'espace économique européen	55 148	49 880	105 028
Pays des zones Amériques et Asie	94 245	52 120	146 365
Autres pays	3 777	9 187	12 965
Total des emplois (notes 4 et 5)	198 301	230 910	429 212
Ressources			
France	50 750	79 696	130 446
Autres pays de l'espace économique européen	65 404	44 356	109 760
Pays des zones Amériques et Asie	75 009	37 792	112 801
Autres pays	5 092	11 033	16 125
Total des ressources (notes 13 et 14)	196 255	172 877	369 132

NOTE 37 - IMPOT SUR LES BENEFICES

En millions d' euros	2000	1999	1998
Charge des impôts courants de l'exercice	1343	1 147	298
Charge nette des impôts différés de l'exercice	288	54	184
Charge nette de l'impôt sur les bénéfices	1 631	1 201	482
- sur activités courantes	1 728	1 227	530
- sur éléments exceptionnels	(97)	(26)	(48)

L'encours des impôts différés se ventile au bilan de la manière suivante :

En millions d' euros, au 31 décembre	2000			1999	1998
	Sociétés intégrées au groupe fiscal (note 2)	Autres sociétés	Total	Total	Total
Impôts différés actif	1 257	193	1 450	1 588	432
Impôts différés passif	1 237	1 140	2 377	2 080	962
Impôts différés passif nets	(20)	947	927	492	530

L'impôt latent déterminé sur la plus-value d'apport dégagée à l'occasion de l'apport par la BNP à sa filiale la Compagnie Immobilière de France, des immeubles et droits sur contrats de crédit-bail immobilier et assimilé à un impôt différé passif, s'élève au 31 décembre 2000 à 196 millions d'euros, compte tenu d'une reprise de 105 millions d'euros consécutive à l'opération de réestimation des actifs immobiliers effectuée en 1997 et d'un complément de 87 millions d'euros relatif aux terrains, constaté en 1999 en application de la nouvelle réglementation sur les comptes consolidés (note 1).

L'application du CRC n° 99.07 a également conduit à constater une dette d'impôt différé sur la totalité des réserves latentes de crédit bail s'élevant à 181 millions d'euros au 31 décembre 1999.

La contrepartie des ajustements effectués en application de la nouvelle réglementation sur les comptes consolidés a été portée en diminution des réserves consolidées (note 21) conformément à la doctrine relative aux changements réglementaires de méthodes comptables.

NOTE 38 – CHARGES DE RESTRUCTURATION RELATIVES AU RAPPROCHEMENT BNP-PARIBAS

Le rapprochement de BNP et de Paribas engagé en 1999 a conduit à constater des charges de restructuration pour un montant de 1 169 millions d'euros.

Le tableau ci-dessous présente les utilisations intervenues depuis le 1^{er} octobre 1999.

En millions d'Euros	Provision pour coûts de restructuration	Amortissement de survaleurs et assimilés	Effet d'impôt	Total de la charge pour restructuration
Provision et amortissement constitués à la date de première consolidation avec Paribas	1 169	183	(363)	989
Charges comptabilisées au cours du 4 ^{ème} trimestre 1999	(59)	(183)	33	(209)
SOLDE AU 31 DECEMBRE 1999	1 110		(330)	780
Charges comptabilisées au cours de l'exercice 2000	(330)		101	(229)
Solde au 31 décembre 2000	780	-	(229)	551